VILLE DE
PRIVAS

SERVICE DES ASSEMBLEES

Mairie de Privas
BP 612
07006 Privas Cedex
Tél. : 04 75 64 06 44
Fax : 04 75 64 83 34
privas.fr

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le cinq mars, à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de PRIVAS, légalement convoqué par Monsieur le Maire par courrier en date du 27 février 2018, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VALLA, Maire, en session ordinaire ;

Étaient présents :
M. VALLA, I. MASSEBEUF, H. ROUVIER, V. CHAIZE, R. RINCK, N. FILLET *(jusqu'à 20 h 05)*, MD ROCHE, F. CALTABIANO, F. SOUADIA, Ch CROS *(jusqu'à 21 h 00)*, Ch MARNAS, A. MAUSSE, C. MONOTE, C. VIGNE, F. COLOMBAN, L. GENOVESE, H. BORNE, V. BRIELLE, J. GOUSTY, B. LOUCHE, S. KHEDIM, JM BLANCHARD, Ch BATTAIN, L. BONY.

Etaient représentés :
Ch.E COMTE ayant donné procuration à I. MASSEBEUF
G. REININGER ayant donné procuration à V. BRIELLE
N. FILLET ayant donné procuration à R. RINCK *(à partir de 20 h 05)*
Ch CROS ayant donné procuration à MD ROCHE *(à partir de 21 h 00)*
MF LANOOTE ayant donné procuration à S. KHEDIM

Etaient excusés :
H. VINCENT
Ch GRANGIS

Lesquels formaient la majorité des membres en exercice exigée par l'article L2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est déclarée ouverte à 18 h 00.

La séance ayant été déclarée ouverte, il a procédé à la nomination du Secrétaire.
Alain MAUSSE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Après validation du compte rendu du 16 octobre 2017, le Conseil Municipal a procédé à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Ces formalités remplies,

Michel VALLA :
« Bienvenue mes chers collègues, bienvenue Mesdames et Messieurs. Je voulais simplement vous dire que compte tenu que cette séance s'annonce riche en débats et c'est bien ce que nous attendons tous évidemment de cette participation, je souhaite rappeler quand même l'article 19 de notre règlement intérieur (une partie de l'article 19) qui indique qu'au-delà de 5 minutes, le maire peut inviter l'orateur à conclure très brièvement. Ça veut dire que, s'il vous plait, essayons d'être bref. Je souhaite aussi indiquer que pour la sérénité des débats toujours, filmer une séance n'est pas forcément opportun. Ce n'est certes pas interdit, mais ce n'est pas très opportun ça va de soit. Voilà donc pour cette séance je vais demander à Alain MAUSSE de faire l'appel habituel. »

[...]

Michel VALLA :
« Merci Alain. Avant d'entrer dans le vif du débat c'est-à-dire le rapport n°1, alors que notre collègue Henriette VINCENT vient de perdre sa fille, je vous invite donc à avoir une pensée émue pour Ludivine et vous demande de soutenir l'émotion que peuvent ressentir ses parents c'est-à-dire Camille et Henriette VINCENT et de vous associer à leur peine. Je vous remercie. »

Barnabé LOUCHE :
« Monsieur Le Maire, nous nous associons bien sûr à Madame VINCENT et je souhaiterais si vous êtes d'accord qu'on puisse faire 1 minute de silence en mémoire aux deux spahis décédés à Valence et ainsi qu'au militaire originaire de Flaviac décédé il y a peu, très peu de temps. Ce sont des militaires qui sont « Drômois-Ardéchois ». Les spahis sont quand même souvent présents dans les rassemblements de souvenirs et de mémoire à Privas donc je trouve ça important. »

Michel VALLA :
« Nous nous sommes déjà associés à plusieurs reprises. On s'est exprimé d'ailleurs là-dessus. On peut faire 1 minute de silence c'est évident. Ça ne me parait pas opportun de le faire à présent. On s'est déjà exprimé sur ce sujet. »

◊ Rapport n° 2018/01/01 – Révision générale du Plan Local d'Urbanisme. Débat complémentaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
Rapporteurs : Michel VALLA et Hervé ROUVIER

« Bienvenue Mme BARNERON. Vous avez travaillé avec nous sur de nombreuses séances notamment avec les services, donc vous serez tout à fait à même de pouvoir nous donner toutes informations utiles en complément des propos de Hervé ROUVIER. »

Mme BARNERON :
« Bonsoir. Je vais juste faire un petit rappel réglementaire sur le débat sur le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable avant de passer à la présentation proprement dite des orientations et notamment celles qui ont évolué. Juste pour rappeler que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables dans un PLU c'est un document de présentation des choix et orientations de la municipalité pour les 10/12 ans à venir en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme évidement, de protection des espaces naturels, d'habitat, de transports. C'est un document qui doit fixer aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain. C'est un document qui exprime les grandes orientations communales mais ce n'est pas un document qui dans le PLU sera opposable aux tiers. Le jour où les permis de construire arrivent, on ne regarde pas s'ils correspondent au PADD. Par contre, c'est un document dont les orientations sont déclinées ensuite dans les pièces opposables et réglementaires du PLU que sont les Orientations d'Aménagement et de Programmation et le Règlement écrit et graphique. C'est donc vraiment un document un peu particulier dans le PLU. Le débat sur ces orientations du PADD est prévu effectivement par le code de l'urbanisme. C'est une des seules obligations réglementaires un peu formelle qu'il y a pendant la phase d'étude où il doit y avoir un débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD. On n'est pas tenu de rentrer dans tous les détails.
Un débat doit intervenir au moins deux mois avant l'arrêt du projet. Le débat, on a déjà dû vous l'expliquer lors du premier débat, porte sur un projet évolutif, c'est-à-dire que l'on travaille assez régulièrement avec le comité

de pilotage et avec les personnes publiques associées, notamment les services de l'Etat, la communauté d'Agglomération, etc. Le projet effectivement peut être amené à évoluer en fonction de leurs remarques mais aussi en fonction de l'évolution des projets qu'il y a sur la commune. Il y a eu un premier débat le 10 avril 2017 et comme certaines des orientations générales ont pu évoluer notamment du fait de la prise en compte des remarques des différents services, on préférait organiser un débat complémentaire. D'abord ça faisait une petite piqûre de rappel car cela faisait un moment que vous n'en aviez pas parlé et puis surtout cela permet de voir ce qui a évolué sachant que c'est beaucoup de présentation plus que du contenu et de la philosophie qui a été amendée. Même si je vais présenter un peu toutes les orientations, je veux vraiment focaliser sur ce qui a évolué pour ne pas vous faire re-débattre sur ce qui a déjà été débattu en 2017.

Ce qui ne change pas, c'est que les orientations générales sont toujours les mêmes sur les cinq principes sur lesquels est basé le PADD. Un projet de PLU qui vise à une Ville active et attractive, c'est à dire conforter Privas dans sa dimension de pôle d'emploi et de Pôle de service. Ce volet là porte surtout sur ce qui est développement économique, commerces et services.

La ville résidentielle : ce sont toutes les orientations concernant le développement de l'habitat pour répondre à l'objectif démographique que la commune s'était fixé pour retrouver le seuil des 9 500 habitants. Alors le changement primordial, c'est juste qu'on a reculé un peu l'échéance au lieu de l'atteindre en 2028, on a fixé à 2030 à la demande des services pour étaler un peu plus dans le temps. Cela ne change rien fondamentalement, on est toujours sur l'objectif des 9 500 habitants mais par rapport effectivement à la courbe démographique antérieure cela paraissait un petit peu plus réaliste de viser à 2030 plutôt qu'à 2028. On a rajouté 2 années, ce n'est pas non plus la révolution. Sur les autres thèmes, on n'a pas changé non plus les grandes orientations. On verra il y a quelques petits détails ou précisions qui ont été amenés sur la ville équipée : C'est asseoir la position de Privas comme Pôle d'équipements au sein de l'intercommunalité mais aussi de l'Ardèche.

La ville durable : ce sont aussi toutes les orientations en matière notamment de protection du patrimoine naturel d'une manière large.

La ville nature : elle a pour objectif de renforcer la qualité paysagère de la ville en mettant mieux en valeur ses atouts liés à son statut de ville porte et puis à sa situation dans des milieux naturels intéressants. Un chapitre qui était un peu disséminé à l'intérieur du PADD a été ajouté pour le rendre plus clair et parce que c'est une des nouvelles obligations fixée par le code urbanisme dans les PADD : ce sont les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il n'y avait pas de chapitre qui s'appelait comme ça, mais les données étaient réparties à l'intérieur du PADD. Donc l'idée, c'est de répondre aux objectifs fixés par la nouvelle règlementation liée au Grenelle 2 de l'environnement. Vous avez dû notamment entendre parler de la loi ALUR et puis plus récemment les premiers travaux du Scot et du PLH. L'idée d'abord est de modérer la consommation de l'espace par rapport à ce qui se passait jusque ici, en utilisant d'abord de manière optimale ce qu'on appelle les dents creuses et tènements disponibles qui sont au sein des espaces déjà urbanisés. Quand on creuse le plan de la ville, on s'aperçoit qu'il reste encore pas mal de petites poches entourées d'espaces bâtis à urbaniser. Il s'agit donc de les optimiser en organisant un peu mieux ce qui peut s'y passer dessus. Il faut viser un objectif de densité moyenne autour de 20 logements par hectare pour les secteurs de développement les plus importants ou les tènements les plus importants. On ne s'occupe pas des petites parcelles individuelles qui vont rester de la maison individuelle. Ce sont sur des secteurs plus importants que l'on va pouvoir organiser un peu d'habitat collectif qui permettra de répondre à cette densité moyenne qui va être en gros seule fixée par le PLH.

Et puis du coup on reclasse en zone agricole ou naturelle les espaces qui ne sont pas nécessaires pour répondre aux besoins de développement de l'habitat fixés par ce PADD.

La ville active et attractive : sur ce thème rien n'a quasiment changé. C'est juste qu'on a un peu mieux mis en valeur le fait qu'on avait besoin d'espace de développement. Il faut que dans le PLU, il y ait suffisamment de réserve dans ces zones d'activités pour répondre aux demandes d'implantations qui arrivent (vous ne savez pas forcément quand) pour pouvoir être réactif. L'idée était de prévoir des espaces de développement suffisant pour répondre à des opportunités d'implantation des entreprises. Sur le fond du PLU, les espaces de développement étaient prévus mais pas suffisamment mis en valeur dans le PADD. C'est ce qui est fait aujourd'hui. Sur ce thème, il n'y a pas d'autres changements. Il a été précisé (puisque c'est déjà dans le PLU et on va le conserver), qu'on prévoit des mesures pour préserver la diversité, le dynamisme commercial du centre-ville et notamment des mesures pour que les commerces restent des commerces et ne soient pas transformés en garage ou en habitation. Il a été rajouté, pour que ce soit bien apparent (mais c'est déjà dans le projet), l'idée de favoriser la création d'un pôle tertiaire autour des nouvelles technologies. Vous l'aviez déjà dans l'ancien PLU, mais ce n'était pas forcément écrit dans le PADD. On l'a ajouté pour davantage de clarté. Ce ne sont pas des nouvelles orientations mais elles ressortent plus clairement dans le PADD.

La ville résidentielle : c'est là qu'il y a le plus gros changement avec l'allongement de l'échéance pour atteindre cet objectif de 9 500 habitants qui reste un objectif fort pour la commune. Quand on fait les calculs pour arriver à 9 500 habitants en partant de la dernière population connue, il faut prévoir 790 habitants supplémentaires. Sur les 12 ans du PLU, il faut produire 400 logements. Ce qui a un peu changé, c'est qu'on nous a demandé de répartir un peu plus précisément, sur ces 400 logements qui seront à produire dans les 12 ans, combien devront être issus de la mobilisation de la vacance parce que c'était l'une des grosses caractéristiques de la commune. Vous avez déjà des orientations qui sont lancées, qui sont en cours et qui vont arriver sur les prochaines années. En regardant ce qui a été fait et ce qui est prévu sur une douzaine d'années, la création de 90 logements en utilisant des immeubles existants parait tout à fait atteignable. C'est largement ce que vous aviez fait les années précédentes. Il resterait 310 logements neufs à produire, ce qui veut dire que le zonage du PLU va être dimensionné pour produire ces 310 logements. Voilà ce qu'on a simplement précisé (sans changer le zonage). Pour être bien en cohérence avec les objectifs de réduction de la consommation d'espace, on explique d'abord que ces 310 logements seront produits dans les dents creuses et poches restantes à urbaniser dans le tissu urbain existant et puis que le développement de l'urbanisation va rester assez modéré (on va surtout le retrouver dans les quartiers Est, côté Lachamp Nord, autour du collège où c'est là finalement qu'il y a les poches les plus importantes de développement de l'habitat qui est prévu). Mais là, on est dans la logique aussi du PLU actuel. Il n'y a pas de changement, on l'a écrit mais ce n'est pas du changement par rapport à ce qui avait été vu auparavant.
La ville équipée : pas de changements. Il restera juste l'orientation à préciser, mais là je suis dans du détail où à l'époque, en avril 2017, on était parti avec la commune sur un emplacement de l'aire d'accueil des gens du voyage au secteur nord-est de la ville centre. La commune est en train de réétudier le positionnement de cette aire d'accueil avec la communauté d'agglomération qui a la compétence. L'emplacement sera précisé dans le PADD lorsqu'il sera connu.
La ville durable : pas de changement non plus sur les orientations de la ville durable puisqu'entre temps l'agglomération a lancé son projet de transports en communs, de transports urbains. Ce point a été précisé dans le PADD même si pour l'instant ce n'est pas encore en activité mais on ne pouvait pas le passer sous le silence. Ça ne change rien sur le PADD.
La ville nature : pas de changements non plus par rapport aux orientations. On a simplement précisé dans ce PADD (puisque entre temps est arrivé tout ce qui relève des mines), le plan de prévention des risques miniers qui a été approuvé par arrêté préfectoral en mai 2017, juste après le dernier débat sur le PADD. Le risque feu de forêt est aussi pris en compte. Il l'était déjà dans le PLU actuel mais on le précise bien dans le PADD.
Voilà, vous voyez donc que les changements sont quand même plutôt ténus et portent plutôt sur une présentation. Le principal porte vraiment sur l'objectif d'habitat qui au lieu d'être prévu sur 10 ans, est rallongé sur 12 ans, voilà ce qui fait que ça étale un peu. C'était important pour les services de l'Etat d'avoir cet affichage un petit peu plus long mais c'était important pour la commune de garder l'affichage des 9 500 habitants. On est arrivé à trouver ce compromis sachant qu'encore une fois ce sont des projections et lorsque le PLU est fait, personne ne viendra contrôler si vous avez 9 400 ou 9 600 dans 12 ans. C'est vraiment un affichage pour dimensionner le PLU et une orientation. Est-ce qu'il y a des questions ? »

Michel VALLA :
« Alors comme c'était une présentation, il n'y a pas de vote. Il y a quand même des questions qui doivent être posées certainement, je vous invite donc à vous exprimer. »

Chantal BATTAIN :
« Cette fois encore mes remarques s'adressent à l'équipe municipale et en aucun cas à Madame Barneron que je remercie pour sa présentation…
Effectivement, la principale modification de ce PADD semble la progression prévisible du nombre d'habitants, beaucoup trop optimiste dans la version précédente. Est évoquée aussi la rénovation du parc ancien vacant qui nous semble effectivement prioritaire pour rendre le centre-ville attractif et évite de gaspiller de l'espace naturel même si nous savons que ce n'est pas chose aisée comme le montre la durée du processus pour la rénovation du quartier de l'église. De 2006 à 2010, 100 logements anciens du centre-ville ont été rénovés, 80 à la location et 20 aux propriétaires occupants. Contrairement à ce que vous affirmez, c'est une opération au long cours et si elle arrive enfin à son terme, comme tous les privadois, cela nous réjouit mais vous savez bien que ce n'est pas particulièrement de votre fait mais des équipes municipales qui se sont succédées pour qu'aboutisse ce projet. Le travail de rénovation du centre-ville sera encore long et ardu. Que le principe de réduction de consommation de l'espace soit aussi affirmé est une avancée appréciable, bien que dans le rapport suivant, vous ouvriez des

espaces supplémentaires. Et les décennies précédentes ne s'étaient pas montrées très vertueuses en la matière, c'est le moins qu'on puisse dire.
De même, que la CAPCA abandonne le projet d'aire des gens du voyage au chemin du tram pour « offrir des conditions de logement acceptables » à des personnes ne peut que nous réjouir.
Enfin le projet de transport en commun mené par la CAPCA sera une réelle avancée pour Privas à condition que la commune joue le jeu et réalise un véritable travail sur le stationnement, par exemple, comme l'occasion lui en était donnée avec la nouvelle loi qui s'applique depuis le 1er janvier. Et qu'elle prenne rapidement une décision raisonnée et raisonnable sur l'emplacement de la gare routière.
Pour le reste et pour résumer ce que nous avions déjà affirmé, rien de nouveau sous le soleil, rien qui ne justifierait la dépense engagée pour un nouveau PLU sinon de satisfaire à un clientélisme qui ferait fi de l'intérêt général au profit de certains intérêts particuliers comme nous le verrons dans le prochain rapport. Pas sûr non plus que le paragraphe « la ville nature » et les articles récemment parus sur la presse locale modifient votre piètre image sur l'environnement.
Enfin, faire de Privas un pôle majeur du département, en faire la ville du futur, nous sommes tout à fait d'accord mais la condition serait que Privas reste une ville tolérante, démocratique où le débat citoyen est encore possible même en votre absence, où la vie culturelle n'est pas sabordée et livrée à la concurrence du privé comme son cinéma, par exemple. »

Michel VALLA :
« D'autres questions ? D'autres interventions ? »

Barnabé LOUCHE :
« Merci pour cette présentation. On ne va pas refaire le débat d'avril 2017 parce que finalement on a eu quasiment cette même présentation détaillée il y a un peu moins d'un an. Evidemment sur le développement durable, sur les transports, on voit que la CAPCA joue son rôle avec l'arrivée du transport collectif, les modes doux et la voie verte qui fait son chemin. 2 petites remarques peut être : moi j'ai toujours du mal avec ce document administratif alors on me dit c'est de l'affichage.
Sur la question démographique : le document le stipule, en 1990 Privas était au-delà des 10 000 habitants, en 2000 nous étions 9 170 et aujourd'hui nous sommes péniblement en dessus de la barre des 8 000. Si ce document est remis à notre validation, en tout cas à notre présentation, c'est parce que justement l'Etat nous trouvait trop ambitieux dans l'objectif trop rapide. On me parle aujourd'hui de 9 500 habitants à 2030, ça veut dire qu'en gros, si on calcule par rapport au document, il faudrait que Privas gagne 70 habitants par an. Or là on voit que depuis des années et des années, nous sommes dans une situation de décrochage. Encore une fois, je sais qu'aujourd'hui nous sommes la 6e ville département, Le Teil continuant de grandir. On est en décrochage vis-à-vis du Teil. Donc moi j'ai du mal à voir concrètement au-delà de « on fait de l'affichage, on vote » ce qui se passe réellement.
Ce qui se passe réellement, c'est que typiquement quand on vous pose une question au Conseil Municipal précédent en décembre, derrière cet affichage très ambitieux et que l'on partage, vous nous dites que vous engagez des discussions par exemple avec la direction académique pour passer de 4 à 3 écoles. Comment peut-on afficher des ambitions avec plus 791 habitants et en même temps dire nous envisageons très sérieusement de passer de 4 à 3 écoles ? Si nous sommes ambitieux, évidemment il faut plus que jamais conserver ces 4 écoles pour pouvoir accueillir demain, je l'espère, de nouvelles familles avec ces logements neufs et réhabilitations anciennes.
Sur le centre-ville, Chantal l'a dit avec ses mots, évidemment je crois que plus que jamais, nous le disons depuis le début du mandat, nous souhaitons renforcer le centre-ville et pas juste rester sur des dispositifs existants comme c'est le cas aujourd'hui. Nous demandons, déjà depuis plusieurs années, des états généraux du centre-ville de Privas afin de lancer un grand plan qui va au-delà encore une fois des aides que l'on peut donner à certains commerçants mais aussi aller sur une dimension beaucoup plus agressive sur la question du foncier : le foncier des commerces mais aussi des habitats. On est en train de vider notre centre-ville, notre centre-ville se meurt. Je crois encore une fois que sans centre-ville, Privas n'a pas lieu d'être, c'est l'âme de notre ville. Donc, un grand plan s'impose et je crois que c'est important de le rappeler alors que nous débattons sur le PADD. »

Michel VALLA :
« Très bien. Merci beaucoup. Même si vos paroles ne sont pas paroles d'évangile on vous écoute avec attention Madame BATTAIN, Barnabé LOUCHE, c'est évident. Vous apportez votre contribution et c'est tant mieux. Sauf que, quand vous me parlez du centre-ville, du centre ancien et bien sachez qu'en 2004, on a lancé un grand plan qui s'appelait l'OPAH de Renouvèlement Urbain où des sommes considérables ont été investies dans plus

de 150 logements qui ont été rénovés avec un grand plan de développement du centre ancien. Mais ça fait déjà plus de 10 ans ! Donc, avec la CAPCA en ce moment, je vous annonce qu'on est en train de réfléchir à une OAPH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), qui concerne le centre ancien puisqu'il y a encore du travail : derrière l'église, il y a le centre historique où on a intérêt effectivement premièrement de préserver ce patrimoine, deuxièmement de le transformer dans des logements décents puisqu'aujourd'hui c'est vétuste et inhabitable. Cela se fait par étape c'est évident. Merci de m'avoir donné l'occasion justement de revenir sur ce sujet, la réflexion est entamée aussi au niveau de la CAPCA. Sur ces 150 logements, ça fait, pour certains, plusieurs années qu'ils ont été restaurés. Ce sont des logements privés essentiellement, on a donc intérêt à aider aussi les propriétaires privés à une incitation à la rénovation. Vous avez totalement raison. Barnabé, tu as parlé de la CAPCA et évidemment la CAPCA si elle est portée par l'intercommunalité et par 42 communes, il faut bien qu'elle serve à quelque chose. Il faut bien qu'elle soit animée d'intentions liées à ses compétences. À savoir que la mobilité par exemple sur le secteur s'impose depuis de nombreuses années. Isabelle MASSEBEUF peut en témoigner : en 2014 nous avions lancé au niveau communal, avant que la compétence soit transférée à la CAPCA, un projet de bus interurbain et intercommunal autour de la ville, sur les communes périphériques. Il se trouve qu'il y a eu transfert de compétences, on a dû abandonner ce projet et aujourd'hui à partir du 1er septembre, il va être mis en route (et c'est tant mieux) avec évidemment un financement qui n'est pas un financement public. Ce sont les entreprises privées de plus de 10 personnes qui vont le financer ainsi que les établissements publics y compris la mairie. Il n'y a donc pas de subventionnement de l'Etat, il n'y a pas de subventionnement extérieur, on va se débrouiller pour créer, faire vivre, investir dans la mobilité qui se justifie totalement. Aujourd'hui encore Pôle Emploi se trouve à 3 km du centre-ville et on est constamment interrogé par les demandeurs d'emploi pour savoir comment ils doivent s'y rendre. Demain, donc dans quelques mois, toutes les 30 minutes, il y aura un séquencement bien précis et une distribution urbaine et interurbaine.
Sur la voie verte, on est d'accord aussi. Le rôle que joue la CAPCA de par sa compétence est déterminant. On y jouera tous notre rôle individuellement et collectivement. On ne peut que se féliciter de l'aboutissement prochain de la voie verte qui va desservir nos communes mais aussi quasiment le centre-ville de Privas.
S'agissant de « l'objectif 2030, 9 500 habitants », on marche sur la tête, excusez-moi de vous le dire. Quand vous pensez qu'il y a 10 ans ou il y a 15 ans ou il y a même 5 ans, l'Etat nous demandait de faire prospérer nos villes, aujourd'hui l'Etat nous demande de ralentir l'évolution de nos villes. Ça veut dire que merci pour les commerçants, merci pour ceux qui ont besoin d'habitants pour faire vivre leurs associations, leurs institutions. On avait fixé l'objectif de 10 000 habitants. Les services de l'Etat nous ont demandé de réduire à 9 500 habitants. Croyez bien, on a la capacité d'y arriver, seulement c'est un travail collectif et la loi, toutes les lois, la loi ALUR, la loi BORLOO, la loi NOTRe, aujourd'hui, nous contraignent de réduire nos ambitions. Alors il ne faut pas que, évidemment le développement se fasse de manière anarchique, on est bien d'accord. La loi ALUR a été créée pour éviter effectivement qu'on puisse bâtir n'importe où, dans des conditions coûteuses pour le public, pour l'argent public et donc on réduit, on réduit, on est passé (je vous le rappelle à Privas) de plus de 200 hectares constructibles à 25 hectares constructibles. Vous voyez comme c'est difficile aussi pour arriver à placer de nouvelles structures, de nouvelles entreprises, de nouveaux lotissements. Si on ne le fait pas et bien on régresse. Donc on a besoin d'être ambitieux et d'anticiper l'avenir, cela va de soi.
Tu parlais du Teil, Le Teil a la chance d'avoir eu un recensement très récent donc il l'a fait dans l'actualité. Le dernier recensement pour Privas date de 2014. On espère qu'au prochain recensement, on verra poindre déjà un début d'augmentation significatif de la population. Et puis Barnabé tu parles des écoles, il n'a jamais été question de réduire de 4 à 3 groupes scolaires. Si l'Inspection académique nous demande de revoir éventuellement cette position, ce n'est pas pour autant qu'on doit les suivre. Cela s'est passé au Teil précisément où on a supprimé un groupe scolaire. Ça demande un peu de réflexion, ça demande un peu de partage notamment, Marie Dominique, avec les enseignants, avec la population, avec les parents d'élèves. Il ne faut pas passer du noir au blanc. On travaille aussi dans l'objectif de maintenir la totalité des services mais aussi cette capacité qu'aura la ville demain de pouvoir accueillir d'avantage d'habitants et davantage d'élèves aussi, cela va de soi. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Oui, pour compléter, dire qu'effectivement notre souci est de faire revenir la population en cœur de ville et que nous sommes soucieux d'accompagner aussi l'adaptation des logements aux besoins des habitants. Donc c'est tout le sens de l'opération du quartier de l'église avec en point d'exemplarité, la résidence qui va être dédiée aux logements des séniors. Avoir ce type de logement en centre-ville (19 logements adaptés aux séniors avec un service de conciergerie qui dépendra des situations des différentes ressources des personnes) est une avancée. C'est la première résidence de ce type qui sera réalisée par Ardèche Habitat. C'est ce type d'expérience qui permet de ramener des gens en centre-ville, en offrant en centre-ville des logements adaptés parce que chacun

le sait, certains attendent des logements avec des balcons, des ascenseurs. Ce type de logement était quand même peu présent en centre-ville. Ce sont des opérations qui vont déjà y contribuer et moi, je m'en félicite. J'ai tout particulièrement soutenu cette résidence pour séniors, je crois aussi qu'il peut y avoir d'autres initiatives en ce sens et notre souci est bien celui là, c'est d'avoir une politique incitative qui offre des logements qui correspondent aux besoins des habitants et qui permettent de réhabiliter certains immeubles pour les rendre plus habitables et en tous cas avec plus de succès pour faire revenir de la population en centre-ville. »

Michel VALLA :
« Très bien, merci beaucoup. »

Chantal BATTAIN :
« Oui, simplement je suis d'accord avec Madame MASSEBEUF sur l'opportunité de cette résidence mais je crois qu'il faut quand même remettre les choses à leur place : on ne nous interdit pas d'agrandir les villes, on interdit à l'espace d'être mangé par des constructions, c'est tout à fait différent.
Tout ce qui est fait en centre-ville, c'est très bien et puis ça évite d'avoir des façades lépreuses et puis c'est très triste comme tout. Ceci dit, moi je trouve que c'est une bonne chose qu'on évite de manger de l'espace pour des constructions, d'autant plus qu'à Privas, ça ne se justifie pas. Ce qui ferait revenir aussi la population sur Privas, c'est peut-être la baisse des impôts, d'autant qu'avec les transports en commun, il sera plus facile d'habiter à l'extérieur où les impôts sont moins chers et de venir travailler sur Privas. »

Michel VALLA :
« Madame BATTAIN simplement, moi je veux pas opposer tout ça, c'est évident, sauf que quand on est confronté à une demande de terrain pour implanter une entreprise et que l'on a des difficultés à trouver 5 000 m² ou 10 000 m² pour implanter une entreprise qui crée de l'emploi (Roger RINCK peut en témoigner puisqu'on a 3 demandes aujourd'hui pour la création pure d'activités nouvelles qui n'existent pas à Privas), on se bat pour trouver des parcelles de 5 ou 10 000 m². Je peux vous dire que c'est un casse tête parce que si on ne tombe pas sur une parcelle en zone verte, c'est qu'elle est en zone agricole, et ce y compris au lac, dans la zone industrielle qui a été dédiée au développement économique ! Mettre au milieu de la zone du lac (alors qu'il y a des réseaux de voirie, d'électricité, d'eau, d'assainissement) des zones vertes ou des zones agricoles est un non-sens. C'est la raison pour laquelle c'est tout le travail qu'on a pu réaliser avec le cabinet Beaur et la commission pour essayer de tenter de renégocier un certain nombre de parcelles dans l'objectif de la création d'emplois. Roger, tu peux en témoigner, on y travaille d'arrache-pied. »

Barnabé LOUCHE :
« Quelques réponses rapides suite à vos remarques. On parlait du Teil. Je crois qu'il faut faire attention, au Teil il y a des enjeux de mixité sociale par rapport à certains quartiers et si il y a des regroupements d'écoles, c'est aussi sur des enjeux de mixité sociale et non pas sur des enjeux démographiques. Donc, je pense que vous faites un raccourci quant à l'exemple du Teil et je ne pense pas que ce soit le bon exemple par rapport aux problématiques privadoises. C'est très important ce qu'on se dit aujourd'hui, le PADD est là pour nous faire prendre conscience, et je ne vous rejoins pas. Madame MASSEBEUF l'a dit avec ses mots sans dire qu'elle vous avait contredit, l'Etat se bat contre l'étalement urbain et il a raison. Aujourd'hui, l'étalement urbain coûte de l'argent y compris aux collectivités locales parce qu'on doit faire amener les réseaux, aménager les voiries… etc. […] Laissez-moi finir Monsieur le Maire, c'est gentil.
Du coup, aujourd'hui encore une fois, ce qui fait l'âme de notre ville c'est notre centre-ville. Ça veut dire qu'il faut faire revenir des habitants, il faut faire revenir des commerces, il faut défendre des activités culturelles évidemment en restructurant le théâtre de Privas, en défendant une structure comme le cinéma et c'est comme ça, à notre sens, que notre ville pourra se relever dans les prochaines années. »

Michel VALLA :
« Voilà très bien, c'est un vœu pieux. On partage l'idée de faire revenir des commerces, faire revenir des habitants, c'est évident, seulement il faut être au travail pour convaincre. Tu reviens sur Le Teil mais ce n'est pas moi qui ai parlé du Teil, c'est toi qui a évoqué cette question.
Voilà le débat est clos, merci beaucoup. Puisqu'il n'y a pas de vote, on va passer au rapport n° 2. »

A l'unanimité par 27 voix, le conseil municipal a

- Pris acte du débat complémentaire sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), qui s'est tenu lors du conseil municipal de ce jour, débat organisé dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

◊ Rapport n° 2018/01/02 – Délibération d'approbation de la déclaration de projet « Les foulons » et mise en compatibilité du PLU.
Rapporteurs : Michel VALLA et Hervé ROUVIER

Michel VALLA :
« Très bien. Merci beaucoup Hervé pour ces précisions et pour le travail que tu as déployé sur ce projet. C'est vrai que ce projet est complexe, il a été un peu long à mettre en œuvre mais on est sur la bonne voie. Y'a-t-il des questions ? »

Chantal BATTAIN :
« A la relecture de ma précédente intervention sur le sujet, alors qu'à ce moment là nous ne disposions d'aucun projet précis, je m'aperçois que je ne m'étais pas beaucoup trompée. Mais en effectuant une petite visite sur les lieux, ce projet apparaît comme un véritable scandale ! Notre rôle est de le dénoncer et on ne pourra pas nous reprocher dans quelques années de ne pas avoir fait le job !
Tout est aberrant dans ce projet. S'il se réalise un jour (et on est en droit d'en douter), ce ne seront pas des pavillons pour personnes âgées, et encore moins des personnes âgées aux revenus modestes comme il est dit pour faire « passer la pilule » !
Du reste l'avis de la Mission Régionale d'autorité environnementale Auvergne Rhône Alpes qui dresse un rapport très peu enthousiaste, et celui du commissaire enquêteur, sont plus que mitigés. Pour ne pas être trop longue, je reprendrai essentiellement l'avis de ce dernier ; mais on sent, à toutes les pages de ce dossier, que les réticences sont omniprésentes et les autorisations pour le moins très laconiques. M le commissaire enquêteur signale tout d'abord le peu de participation aux permanences, l'absence de courriers et courriels, qu'il traduit comme un désintérêt pour le sort des personnes âgées. Nous, nous pensons surtout que personne n'y croit et que personne n'est dupe de la manœuvre. Le seul point positif, et il faudra s'en contenter, c'est qu'il n'y ait pas besoin d'expropriation et qu'il n'y a aucune atteinte aux biens privés.
Mais il dit plus loin : « j'ai noté l'absence d'évaluation financière proprement dite concernant le projet… On peut toutefois penser que l'ensemble des structures déjà présentes sur la zone concernée par le projet (canalisations, réseaux, etc…) participera d'une maîtrise des coûts et ne devrait (je note la prudence du conditionnel) pas impacter les finances locales de façon significative. » Mais plus loin : « on rappellera utilement que la ville de Privas… s'est engagée à réaliser la voie d'accès, des espaces verts et des cheminements piétons le long de la rivière… ». Or, tant que nous n'aurons pas une connaissance exacte des sommes, apparemment faramineuses, qui seront engagées, ne serait-ce que pour cette fameuse voie d'accès, nous considérerons que ce projet n'est que de la poudre aux yeux, un parfait exemple de clientélisme qui sera mis à votre palmarès d'ici quelques années. Quant aux réserves évoquées en toute fin, nous n'avons qu'un souhait, c'est qu'une autorité suffisamment vigilante et ferme veillera à ce qu'elles soient respectées et que cela ne sera pas qu'un vœu pieux. Nous sommes cependant sans illusions…
Dans ce rapport, tout sonne faux, tout est plaqué pour « coller» aux nécessités administratives mais, à aucun moment, l'intérêt général ne se dégage de manière claire et évidente et l'on sent bien que le commissaire enquêteur n'a pu faire mieux que de délivrer un avis favorable même si son avis manque singulièrement de conviction.
Petit rappel enfin qui donne encore plus de véracité à mon propos : dans le précédent PLU la résidence pouvait largement être réalisée sur les 10 000 m² qui avaient été réservés (à charge pour le promoteur de construire lui-même la route) sans être obligé d'ajouter 6 000 m² supplémentaires, en zone verte de surcroît. Quant au secteur paysager, il était déjà prévu dans le précédent PLU.
Ne reste plus qu'à espérer que le nouveau PLU ne voie pas le jour et que ce projet ne soit jamais entériné. »

Michel VALLA :
« Madame BATTAIN, s'il vous plait ! Vous dépensez beaucoup d'énergie. Si nous voulons établir des débats entre nous qui soient sereins, riches et productifs, il ne faut pas que vous mettiez sans arrêt sur la table des informations erronées et pratiquer la désinformation. Ce que vous dites là, il y a 10 % de vrai, il y a 90 % qui ne

se justifient pas. Dans ce rapport, où voyez-vous qu'il y ait un avis défavorable du commissaire enquêteur ? Si personne n'est venu pour l'interroger ou faire des observations, ce n'est pas de notre faute. C'est un projet qui se conduit tranquillement et qui aboutira tranquillement. Quand vous dites que ça va être pharamineux, (vous n'avez pas dit pharaonique heureusement), je peux vous dire simplement que c'est un engagement qui date. On a retrouvé une délibération de 1998 je crois où il y avait un engagement de la municipalité de l'époque à prendre en charge la voie d'accès pour arriver aux Foulons. A l'époque, il y avait un projet de rénovation de l'ancien moulinage qui fait partie vraiment de notre culture, de notre patrimoine culturel. Ce moulinage est magnifique, sauf que très dégradé. Il était question à l'époque (je pense qu'il y a des gens qui peuvent en témoigner puisque nous avons trouvé une délibération) que la municipalité voulait créer là bas, autour du moulinage, un lotissement d'habitats permettant de bénéficier de conditions de vie tout à fait favorables au bord de l'Ouvèze. On ne fait que reprendre cet engagement. La voie d'accès sera évidemment aménagée par la commune, un chiffrage est en cours, parce que se posent des problèmes de largeur. Rassurez-vous, vous aurez toutes les informations. Mais ne travestissez-pas la réalité. C'est un lotissement à des fins d'habitats pour des personnes âgées. On a des difficultés, vous le savez Madame BATTAIN, aujourd'hui à répondre aux sollicitations de nombreuses personnes âgées qui malheureusement ne trouvent pas place dans les établissements. En attendant de partir de chez eux, ils vont dans des immeubles (comme la décrit tout à l'heure Isabelle MASSEBEUF avec une domotique, avec une adaptation tout à fait adéquat à leurs besoins, avec des salles communes) en attendant que malheureusement ces personnes soient contraintes d'aller dans un établissement. Il ne faut pas noircir le tableau. Ils peuvent partir aussi de Privas ! Nous on veut les préserver et les conserver à Privas. »

Barnabé LOUCHE :
« Je ne crois pas que Chantal BATTAIN ait travesti la réalité dans son intervention. Ça fait 3 ans et demi que vous critiquez l'ancien PLU qui avait été travaillé longuement par l'ancienne majorité. Je n'y étais pas, nous n'y étions pas et nous ne sommes pas là pour refaire l'histoire. Je rappelle quand même que c'est plus de 100 000€ d'études engagées ces dernières années pour un PLU (après presque 4 ans de mandat) qui n'est toujours pas aboutit. C'est important de le rappeler. Si l'enquête n'est pas défavorable, les termes, il faut le dire, « c'est l'évaluation notamment environnementale a partiellement appréhender les contraintes du lieu. Ce sont les termes exacts de l'enquête. On voit clairement que ce projet est fait à marche forcée. En écho à la discussion de tout à l'heure sur les Foulons, nous, concernant le projet de résidence séniors avec Ardèche Habitat, nous le soutenons des deux mains, c'est très bien, c'est très important, ça va totalement dans le sens du renforcement des centres villes. D'ailleurs Yves CHASTAN y a largement contribué durant son précédent mandat. Par contre, dans cette délibération, et l'enquête le dit, le quartier des Foulons est proche du centre-ville, c'est proche, mais ce n'est pas le centre-ville, c'est trop éloigné. »

Michel VALLA :
« Est-ce qu'on t'a demandé là-dessus des détails ? On t'a rien demandé. »

Barnabé LOUCHE :
« Nous disons que ce type d'offres aujourd'hui à Privas doit être en centre-ville. Nous avons de grandes réserves aujourd'hui sur l'implantation de ce lieu. On a le sentiment Monsieur le Maire, en tout cas vis-à-vis du PLU, vis-à-vis de ce projet, que, à marche forcée, vous tenterez d'honorer un engagement de campagne. Peut-être un peu, parfois, à rebours d'intérêt général. »

Michel VALLA :
« L'avenir nous le dira si on a raison ! Que ce soit en centre-ville ou à l'extérieur, il y a aussi un besoin et une demande du côté d'un environnement tout à fait adapté à l'habitat. »

Chantal BATTAIN :
« Et en tout cas, on aimerait toujours avoir le coût de ces travaux. »

Michel VALLA :
« Je vous ai déjà répondu là-dessus Madame. »

Chantal BATTAIN :
« Cela fait 2 ans que ça dure et que l'on n'a pas de chiffre. »

Michel VALLA :
« Je vous ai déjà répondu. »

Chantal BATTAIN :
« Alors on s'engage sans connaître les coûts ! »

Michel VALLA :
« Je ne suis pas technicien pour vous donner ces chiffrages. Ça va venir forcément. Est-ce que vous avez déjà vu un projet lancé par la municipalité qui n'ait pas été chiffré et financé ? »

Barnabé LOUCHE :
« Oui, ce sont les coûts de gestion du centre aquatique, Monsieur le Maire. »

Michel VALLA :
« Quand je parle de désinformation, voilà un cas typique de désinformation. On raconte des choses à tort et à travers sans fondement. »

Barnabé LOUCHE :
« C'est la Chambre Régionale des Comptes qui le dit ça, ce n'est pas Barnabé LOUCHE ! »

Michel VALLA :
« Oui, il y a 6 mois, on n'avait pas tous les éléments. On les a maintenant et tu en as eu connaissance puisque les confirmations sont tombées. Merci beaucoup d'avoir précisé tout ça.
Mme BARNERON, merci beaucoup pour votre contribution. On vous libère, merci infiniment. »

A la majorité par 21 voix pour et 6 oppositions (B. LOUCHE, S. KHEDIM, JM BLANCHARD, MF LANOOTE, Ch BATTAIN et L. BONY), le conseil municipal a

- Approuvé le dossier de déclaration de projet, tel qu'annexé au rapport de présentation.

- Pris cette déclaration de projet, prononce l'intérêt général du projet des Foulons, pour les motifs précédemment énumérés.

- Approuvé la mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet, telle qu'annexée au rapport de présentation.

- Chargé Monsieur le Maire de réaliser l'ensemble des formalités et mesures d'exécution de cette délibération.

◊ Rapport n° 2018/01/03 – Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes : Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA). Exercices 2014 à 2016.
Rapporteur : Michel VALLA

Chantal BATTAIN :
« Pas grand-chose apparemment à reprocher à la CAPCA sinon sa trop grande générosité par rapport aux communes, ce dont Privas ne va pas se plaindre, je suppose. Privas ne se plaindra pas non plus des 8 M€ qu'elle n'aura pas à débourser pour la rénovation du théâtre mais qui pèseront lourd sur le budget de la CAPCA. Je ne reprendrai pas le débat engagé en conseil communautaire mais je ferai simplement remarquer que, aussi bien au niveau des finances de Privas que celles de la CAPCA, ce qui posera inéluctablement problème, c'est toujours le coût exorbitant, tant en investissement qu'en fonctionnement, du centre aquatique. Comme je l'avais déjà dit à l'occasion d'un précédent rapport sur le sujet, les communes alentour qui soutiennent le projet de Privas devront bel et bien mettre la main à la poche et faire payer les habitants de leur commune. Il sera alors très malvenu de reprocher à la CAPCA ses dépenses inconsidérées. »

Barnabé LOUCHE :
« On a débattu ensemble avec certains élus en tout cas du conseil communautaire de ce rapport durant un conseil d'agglomération. Ces rapports reviennent aussi à l'ordre du jour des conseils municipaux, on ne va pas

refaire les mêmes débats. Simplement, pour dire quand même que ce que dit Chantal est fondamentalement vrai. C'est-à-dire qu'il y a une vraie inquiétude de l'ensemble des membres du conseil communautaire et des maires environnants sur le transfert potentiel du centre aquatique qui est maintenant lancé. Moi je tiens à souligner que même le Maire de Chomérac (qui n'est pas forcément de notre sensibilité politique) s'est interrogé publiquement et à deux reprises en ce conseil communautaire, au vu des finances de l'agglomération, sur les coûts d'un potentiel transfert et du coup de la mise en danger de la capacité d'autofinancement de la CAPCA si demain le centre aquatique venait à être transféré. Ça c'est la première chose. La deuxième est que ce rapport, il faut le dire, souligne quand même le très bon accord pour la ville de Privas du transfert du théâtre. Cela montre quand même que ce transfert a été fait, et là il faut s'en réjouir, dans de bonnes conditions avec de bonnes négociations. C'est une bonne chose pour notre ville et on note que la CAPCA a joué son rôle et a pris ses responsabilités pour prendre la compétence du théâtre devenu aujourd'hui intercommunal. »

Michel VALLA :
« Merci beaucoup Barnabé pour cette contribution. »

Hervé ROUVIER :
« Concernant ce rapport, je pense effectivement que le débat a lieu en conseil communautaire. L'objectif n'est pas de refaire le débat de la présentation du rapport mais simplement pour réagir à ce qui nous est sans arrêt mis en avant : c'est-à-dire le centre aquatique qui est d'un coût exceptionnel, exorbitant, peu importe les termes, et que la communauté d'agglomération tel qu'il est dit dans le rapport, aurait peut être un petit peu de mal à prendre en compte cet équipement. Je ferai remarquer, comme je l'ai dis d'ailleurs en conseil communautaire et à d'autres endroits, que paradoxalement quand on voit tous les projets de centres aquatiques dans la région et même ailleurs, ils sont tous portés par les intercommunalités et ils ont tous des montants qui sont supérieurs aux nôtres (même en tenant compte de la population). J'en ai fait état le jour du conseil communautaire, j'ai dis que de toute façon la réponse à la demande éventuelle de transfert de cet équipement avait été faite par la présidente puisque vous avez la copie de la lettre dans le dossier donc je ne vais pas vous refaire ce que j'ai dis au conseil communautaire. Ensuite on nous « ressort » le théâtre : le transfert du théâtre a été voté à l'unanimité par toutes les communes. Pourquoi ? Parce qu'il a été considéré par tout le monde qu'il n'y avait pas de cadeaux à se faire. C'était simplement une discussion, une négociation, pour prendre en compte les avantages des uns et des autres. Il faut quand même savoir que depuis des années, il y avait une volonté d'un certain nombre de personnes parce que le théâtre, justement, était un équipement à rayonnement très large. Donc il y avait quand même aussi des intérêts partagés de tous les côtés. C'est une négociation qui a été correcte, équitable, je suis bien placé pour en parler. Elle a été équitable et jugée dans l'intérêt réciproque. Alors quand on rappelle sans arrêt que Privas a fait une opération exceptionnelle, ça n'a pas été fait dans ce but là. Il a été équitable, il a été correct. Voilà, on est passé à autre chose, il va être rénové et c'est tant mieux. Toute la population va en profiter que ce soit celle de Privas ou les autres. Concernant la population qui a du mal à venir habiter à Privas et vous faisiez allusion aux impôts, mais pourquoi les impôts sont élevés ? Parce que depuis des décennies, Privas supporte les charges de centralité qui très logiquement devraient être supportées par un plus grand nombre de personnes puisque ce sont essentiellement les privadois qui payent, par leurs impôts, les structures qui profitent à toute la population principalement du bassin voir au-delà. Ce n'est pas moi qui l'invente, tout le monde le dit, même les responsables politiques d'où qu'ils soient, le disent et le reconnaissent. Il faut arrêter toujours de tirer dans ce sens là et reconnaître que peut être pour une fois, et si ça devait donner le bon exemple tant mieux, le théâtre a été négocié dans des conditions acceptables pour tout le monde. Il est à souhaiter que peut-être d'autres équipements demain le soient dans les mêmes conditions. Et on est tout à fait dans cette mesure puisque les discussions qu'on a eues à propos du centre aquatique et les propositions que nous avons faites, y compris par écrit, vont dans ce sens-là. Elles nous paraissent équitables. Que la CAPCA nous dise qu'il n'est pas possible de prendre cet équipement (peut-être parce qu'il n'a pas été initié par la communauté d'agglomération mais par la ville de Privas), je dis tant mieux, heureusement. Parce que Madame BATTAIN, je vais vous faire quand même une petite observation si vous permettez, quand j'ai assisté à votre réunion le 19 février j'ai quand même entendu Monsieur François JAQUARD dire qu'il n'avait pas voté les subventions à la région parce qu'il ne voulait surtout pas mettre Privas en difficulté. C'est-à-dire, en réalité pour que le projet ne se réalise pas et donc c'était dans un souci de bloquer le projet, c'est quand même paradoxal. Faire tout pour que Privas n'ait pas des subventions pour avoir un équipement qui soit digne de notre ville ! Il a même précisé dans son intervention que ça aurait dû être porté par la communauté d'agglomération et qui si ça avait dû l'être et bien pourquoi pas que cet équipement soit fait ailleurs et pas nécessairement à Privas. Eh bien merci les privadois. Heureusement quand même que vous n'avez pas Monsieur JACQUARD à la tête de Privas parce que vous seriez sûrs qu'il n'y aurait plus de piscine à Privas demain. Voilà les choses il faut les dire, il faut

dire les vérités. Alors ça m'énerve un peu quand on remet toujours ce genre de sujet sur la table parce que nous on travaille dans un sens d'équité. On est aussi membre de la CAPCA et ne croyez pas qu'on est dans la CAPCA uniquement pour lui nuire, ce n'est pas le cas. On est là pour travailler ensemble et si on peut arriver à des négociations semblables à celles qui ont été faites pour le théâtre, ce sera tant mieux pour tout le monde. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire. »

Barnabé LOUCHE :
« L'idée d'un projet, l'initier c'est une chose, le co-construire (avec des partenaires comme une agglomération) en est une autre. Ce que nous ne cessons de dire depuis le début de ce mandat, c'est que nous souhaitons un travail collectif pour chacune de nos interventions. Nous souhaitions un travail collectif, vous avez souhaité aujourd'hui le faire tout seul avec un engagement de campagne, choisir le terrain, choisir le projet, faire fi des études et aujourd'hui lancer les chantiers. C'est un choix politique, mais il faut voir l'inquiétude des gens sur le mode de gestion. Moi je veux apporter une chose qu'on n'a pas dite dans les derniers débats parce que quand la Cour Régionale des Comptes publie le 7 février que plus de 100…. »

Michel VALLA :
« Ce n'est pas le débat ! »

Barnabé LOUCHE :
« Si, c'est tout à fait en lien. »

Michel VALLA :
« Je te demande de faire terminer brièvement. »

Barnabé LOUCHE :
« Cela fait moins de 5 minutes, Monsieur le Maire, ce n'est pas le règlement intérieur. »

Michel VALLA :
« Ce n'est pas à toi de diriger des débats, s'il te plait. »

Barnabé LOUCHE :
« La Cour des Comptes a contrôlé plus de 100 piscines et centre aquatiques. Sur 69 collectivités, elle souligne qu'il n'y a aucun centre aquatique aujourd'hui qui soit en équilibre. Aucun des équipements examinés ne présente un résultat équilibré excédentaire. D'où notre inquiétude sur la gestion future de cette structure. »

Chantal BATTAIN :
« Je voulais dire que quand même, je trouve que donner des subventions pour un projet qui risque de mettre la ville en difficulté sur le plan financier, c'est quelque part criminel et qu'avant de donner des subventions, on réfléchit un peu aux conséquences financières que cela aura sur la ville. »

Michel VALLA :
« On verra et on lance les paris Madame BATTAIN. Je voudrais simplement indiquer que la CAPCA a financé la moitié de l'étude, cela veut dire qu'elle était partante sur ce projet, des élus sont venus à 2 comités de pilotage et au 3ème Monsieur BROSSE, chargé des sports, a indiqué « nous on se sent pas de porter ce projet ». Et bien on le portera tout seul. Pourquoi ? Parce que nos deux piscines sont archi obsolètes, vous le savez très bien. Avec des piscines obsolètes, comment on peut construire l'avenir Madame BATTAIN ? Est-ce qu'on est capable ? Et bien voilà, on a de l'ambition pour les enfants privadois Madame BATTAIN, on ne va pas revenir en arrière, on ne va pas piétiner, on ne recule pas on avance. Le centre aquatique est dans le calendrier, les travaux de maçonnerie vont bientôt commencer. Vous avez dû voir qu'il y avait des foreuses qui injectaient du béton. Tout est en ordre Madame BATTAIN, ne vous préoccupez pas de ça. »

Chantal BATTAIN :
« Bien sûr que je m'en préoccupe. Je m'en préoccupe comme tous les privadois qui devront le payer. »

Michel VALLA :
« Mais est-ce que vous croyez que l'on n'est pas en capacité ? Nous avons autour de nous des gens qui sont compétents en matière de finances. Est-ce qu'on vous a attendu pour avoir une certitude qu'on pouvait financer

avec de préférence l'aide (soit en investissement, soit en fonctionnement, soit les deux) de la CAPCA ? Soit un portage par la CAPCA ? Pourquoi Privas n'aurait pas le droit aux mêmes ambitions qu'Annonay, qu'Aubenas et que d'autres ? C'est incroyable. Alors on va clore le débat, mais ça vous arrange effectivement. »

Christiane CROS :
« Moi je voulais juste rappeler que dans notre projet de campagne, nous avons été élus aussi parce qu'il y avait la construction d'un centre aquatique alors je ne vois pas pourquoi cette polémique aujourd'hui. »

Hervé ROUVIER :
« Christiane me l'a un peu soufflé mais je voulais compléter. Pour répondre à Barnabé, je pense qu'effectivement, bien sûr c'était dans notre projet de campagne et ce n'était pas uniquement pour se faire plaisir mais parce que cela correspondait à un besoin que l'on a identifié. Je rappelle quand même (comme tu le dis souvent tu n'étais pas là) mais en 2013, nous avons proposé à l'équipe en place (Madame BATTAIN était présente elle peut en témoigner je l'espère), qu'un projet de piscine soit étudié. On n'a pas été suivi, du coup on l'a fait nous même. Vous vous en souvenez Madame BATTAIN quand même ? Je voudrais juste rappeler simplement à Barnabé que dans votre projet de campagne, vous aviez aussi un projet de piscine, vous ne pouvez pas nous reprocher d'en avoir un ! »

Barnabé LOUCHE :
« Pour répondre à Christiane et en partie à Hervé, je dirai qu'un débat municipal est aussi un débat qui peut être complexe : ce n'est pas pour ou contre une piscine. Il faut étudier les projets, étudier la faisabilité des projets, étudier l'ampleur des projets, le coût de gestion. Nous avons toujours dit que nous étions favorable à une nouvelle piscine notamment pour les collèges, les écoles, les lycées et que à l'image de ce qui était fait à Aubenas, nous aurions besoin d'un nouveau centre, d'une nouvelle piscine.
A la limite « faisons le pari », mais aujourd'hui on fait le pari sur l'endettement des privadois en rajoutant 5 millions d'emprunt à la ville ! « Faisons le pari » mais moi je ne veux pas faire le pari. Moi mon rôle en tant qu'élu de l'opposition n'est pas de faire le pari, c'est de faire en sorte que notre commune aille bien. »

Michel VALLA :
« Hervé veut donner encore une information. »

Hervé ROUVIER :
« Il y a un proverbe qui dit «on ne vend pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué» mais j'ajouterai quand même que, comme je l'ai toujours dis, nous on travaille pour faire en sorte que ce projet aboutisse. Si demain il est pris en charge partiellement par la CAPCA, c'est tant mieux, s'il ne l'est pas et bien on fera en sorte que la commune puisse assumer ce projet jusqu'au bout. Sinon cela ne serait pas sérieux de notre part et je pense qu'on est quand même effectivement, comme le dit Monsieur le Maire, en mesure de mener ce projet mais moi je ne vends pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué. Attendons le résultat et je citerais Charles MAURRAS, économiste français qui disait « Une politique se juge sur ses résultats ». Alors rendez-vous en 2020, les privadois verront si ce que l'on s'est engagé à faire, on l'a réalisé dans des conditions acceptables et puis voilà. Ce sont eux qui nous ont élus avec ce projet-là. On peut donc dire qu'il y a quand même une majorité de privadois qui étaient favorables à ce projet. On ne le fait pas simplement comme ça pour le plaisir. Cela faisait partie de nos engagements, on le réalise, on a une majorité comme vous l'avez eu pendant 8 ans. On n'a jamais contesté votre responsabilité. Nous, nous sommes responsables, nous menons ce projet. Attendons la fin et ne portez pas de jugements hâtifs à l'avance. »

Chantal BATTAIN :
« Les communes devront bien payer, je le répète. »

Michel VALLA :
« Madame BATTAIN, excusez-moi je vais vous répéter ce que j'ai dis à la précédente séance. Manifestement, ça vous arrange de parier sur notre échec. Je le répète, parce que vous vous acharnez et heureusement, que nous sommes sereins, heureusement que nous sommes solides, heureusement que nous avons un objectif qui est rectiligne. Est-ce que vous vous rendez compte de ces tentatives que vous êtes en train de mettre en œuvre, de nous déstabiliser. C'est grave. Laissez-nous travailler s'il vous plait. Merci beaucoup. »

A l'unanimité par 27 voix, le conseil municipal a

- Donné acte à Monsieur le Maire de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes concernant la gestion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sur les exercices 2014 à 2016.

◊ Rapport n° 2018/01/04 – Approbation des statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) en vue d'intégrer la nouvelle compétence obligatoire «GEMAPI » au 1er janvier 2018.
Rapporteur : Michel VALLA

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Approuvé les statuts de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche annexés à la présente délibération intégrant la nouvelle compétence obligatoire GEMAPI au 1er janvier 2018.

◊ Rapport n° 2018/01/05 – Convention relative à la mise à disposition à la CAPCA de l'ancienne voie ferrée Le Pouzin-Privas pour l'aménagement de la voie douce.
Rapporteur : Hervé ROUVIER

Chantal BATTAIN :
« Comme d'habitude, lors de la commission des finances, vous vous êtes bien gardés de nous fournir les documents les plus importants, ce qui nous aurait permis de poser plus tôt des questions qui auraient pu être gênantes. Par cette convention, nous réalisons que le projet cinéma est bien avancé puisque son emplacement est déjà prévu. Encore une fois, nous dénonçons l'opacité de vos méthodes, la démagogie du projet et une fois encore le clientélisme qui prévaut chaque fois sur l'intérêt général. Notons enfin la parfaite hypocrisie dont vous faites preuve lorsque, la bouche en cœur, vous faites un éloge sans réserve du cinéma actuel alors que vous avez décidé en catimini sa disparition. D'ailleurs, à ce sujet, il n'y aurait pas assez de pages dans la presse si nous demandions chaque fois un droit de réponse aux propos mensongers et outranciers que vous y tenez. Quant à dire n'importe quoi cela vous arrive plus souvent qu'à votre tour. De ce fait, il est hors de question de voter ce rapport tant que ce projet « bling bling » et commercial n'aura pas disparu et que les termes de cette convention n'auront plus lieu d'être. »

Michel VALLA :
« Cette convention Madame BATTAIN a été rédigée par la CAPCA. Or, il est vrai que sur cette place de l'ancienne gare, outre le centre aquatique, on a toujours dit qu'on devait être attentif à l'utilisation du terrain restant. Il y a l'aire d'accueil en bout de parcelle, il y a aussi d'autres projets, il peut y avoir effectivement une implantation soit d'une entreprise soit d'un équipement qui soit culturel ou de loisir etc. J'avoue que peut être c'est un peu maladroit de l'avoir mentionné mais cette convention date de combien de temps s'il vous plait Vincent ? Une dizaine de jours ?! Alors ne dites pas qu'on fomente un projet de cinéma depuis longtemps ! Ce projet est un projet privé qui ne concerne qu'un privé. Évidemment quand un équipement, une entreprise, un commerce, un artisan veut s'installer à Privas, que fait-il ? Il va voir le service urbanisme ou il va voir la mairie pour connaitre les conditions. On le voit tous les jours avec nos adjoints, Christian MARNAS, Roger RINCK, Isabelle MASSEBEUF et Hervé ROUVIER. Nous avons des demandes fréquentes. Il est de notre responsabilité, Madame BATTAIN, de pouvoir répondre à des sollicitations. Ce n'est pas pour autant que c'est nous qui sommes porteurs du projet, que c'est nous qui allons financer le projet. Mais après, c'est un débat de fonds évidemment. Vous avez toute légitimité pour en parler c'est évident. Mais ce n'est pas l'objet, le cinéma n'est pas l'objet. On adopte une convention, la convention porte un certain nombre de points. Vous devez bien comprendre qu'on ne peut pas s'attarder uniquement sur l'aspect cinéma. Encore faut-il qu'il y ait un avis favorable de la Commission, on en est pas là. »

Chantal BATTAIN :
« C'est déjà prévu. L'emplacement est là, il est fixé et il est même dans la convention. »

Michel VALLA :
« Si cela ne marche pas, il y aura un autre équipement je vous signale. Voilà Madame BATTAIN. »

Barnabé LOUCHE :
« Comme vous le savez, nous avons déposé un vœu sur la question du cinéma qui sera traité en fin de conseil municipal. En attendant, sur cette convention, là où je vous rejoins pas tout à fait, c'est évidemment que le seul élément qui nous interpelle c'est la question où on parle de voie verte et d'un coup il apparait l'implantation possible d'un multiplex sur une parcelle. C'est l'élément qui interpelle parce que sinon c'est totalement naturel et normal que la voie verte ait une aire d'accueil pour accueillir les cyclistes. On s'interroge. Qu'est-ce qu'il va se passer Monsieur le Maire ? Parce que, vous le savez, vous avez été à l'initiative d'une réunion le 13 novembre où vous avez demandé à la CAPCA de venir pour anticiper notamment cette question de multiplex, en tout cas laisser la possibilité. Tout est possible aujourd'hui, vous le dites bien, il peut se faire, ne pas se faire… etc. Que se passe-t-il ? C'est que par cette convention, vous limitez notamment le projet d'aire d'accueil. L'aire d'accueil aurait pu se déployer sur toute la parcelle. »

Michel VALLA :
« C'est ton point de vue à toi. Ce n'est pas notre avis à nous. C'est nous qui vendons le terrain. »

Barnabé LOUCHE :
« Aujourd'hui la voie verte, elle est attendue, vous le savez, à la fois par les clubs mais aussi par l'ensemble de la population. Elle jouit d'une extrême popularité entre Chomérac et Le Pouzin. C'est énorme. Aujourd'hui il y a un réel besoin d'accueillir les cyclistes. Je trouve qu'il y a une extrême logique entre l'investissement majeur que sont la voie verte et le centre aquatique (extrême trop important) et là, la CAPCA est en capacité de faire une belle aire d'accueil sur toute la parcelle vous leur expliquez que vous allez limiter l'aire d'accueil parce que potentiellement, peut-être un jour qu'il y aurait un multiplex. Multiplex qui, par ailleurs, on le verra, nous, pour plusieurs raisons, nous avons de grandes réserves. »

Michel VALLA :
« Merci d'être synthétique. »

Barnabé LOUCHE :
« Je vais mettre un chronomètre parce qu'à chaque fois vous me coupez environ toutes les 2 minutes 15 Monsieur le Maire. Vous ne pouvez pas invoquer le règlement intérieur et en même temps me couper la parole au bout de 2 minutes 15 ».

Michel VALLA :
« Ne raconte pas des histoires s'il te plait. Tu n'as pas assisté aux débats ».

Barnabé LOUCHE :
« Aujourd'hui, en tout cas vous l'avez bien caché parce que quand on fait une réunion publique et que vous expliquez que vous n'avez absolument rien à voir et que dans le même temps vous réunissez la CAPCA, Jean Pierre BREYSSE (le porteur du projet) et l'ensemble des parties prenantes pour dire qu'il faut réserver du terrain et que droit dans les yeux aux journalistes et dans une réunion publique vous dites pendant des mois que vous n'y êtes pour rien, moi ça m'interroge ! Ça m'interroge sur votre sincérité. Et c'est normal. »

Michel VALLA :
« Réaction typique de la désinformation totale ! »

Barnabé LOUCHE :
« L'aire d'accueil aurait pu s'étaler…. »

Michel VALLA :
« Tu nous casse les oreilles, soit synthétique ! »

Barnabé LOUCHE :
« Quand vous arrêterez de me couper la parole, je parlerai moins fort. L'aire d'accueil aurait pu prendre toute la parcelle. Aujourd'hui on réduit le projet alors même que ce n'est pas notre budget. Je suis le premier, nous

sommes les premiers à le regretter parce que la ville de Privas, ville centre, aurait mérité une aire d'accueil à hauteur de ses ambitions en liaison avec la piscine. »

Michel VALLA :
« Il va y avoir en attendant une réponse qui va être faite par Hervé qui a assisté à tous les débats. Tu n'as assisté à aucun débat, donc que tu te permettes d'affirmer des choses qui sont totalement erronées, qui n'ont jamais été abordé sous cet angle-là, est très énervant. Quand je dis tout à l'heure que vous travestissez la réalité, évidemment c'est votre rôle, mais soyez honnête. »

Hervé ROUVIER :
« Comme tu dis, la parcelle fait 2,7 hectares au départ. Une aire d'accueil sur 2,7 hectares, ça fait quand même un peu beaucoup. Ça serait gaspiller du terrain. Nous avons eu des premiers contacts lors d'une réunion avec la CAPCA pour discuter et savoir si on acceptait que l'aire d'accueil arrive sur l'ancienne place de la gare. Il est bien évident qu'on était d'accord d'avance. Sans quoi peut être, les financements n'auraient pas pu être accordés puisque cela faisait partie de l'obligation d'arriver en centre-ville. La CAPCA nous a signalé que plusieurs solutions étaient possibles :
- soit l'aire d'accueil se fait à l'emplacement du parking où se garent les privadois et les élèves de l'école d'infirmières (c'est-à-dire proche la ville en bas de l'école Saint-Louis). C'est le premier souhait de la CAPCA,
- soit, comme cela a été envisagé à un moment, le petit terrain de sport qui appartenait avant à L'IUFM,
- soit, c'est la 3e hypothèse, à l'entrée de l'ancienne place de la gare.
Nous, on a refusé la première solution, compte tenu du projet de centre aquatique, on ne peut pas laisser l'aire d'accueil se faire sur le parking actuel. On vous accorde la possibilité de la faire à l'entrée de la place, côté Centre des impôts. Donc c'était d'accord. Après on s'est posé la question, quelle surface vous faut-il ? La CAPCA nous a dit 4 000-4 500 m². Il a donc été prévu une parcelle de 4 000-4 500 m². A priori pourquoi pas ! Et puis est arrivée la demande (et je ne fais que reprendre les propos de Monsieur le Maire), de Monsieur BREYSSE qui a souhaité effectivement que son projet de cinéma se fasse là. Sauf erreur, l'architecte de Monsieur BREYSSE a été mis en rapport avec la CAPCA pour en discuter et c'est là qu'il a dit « je souhaiterais effectivement si demain il y a un cinéma à cet endroit, avoir quand même un minimum de places de parking et donc cela m'intéresserait d'avoir un peu plus d'espace que ce que on me laisserait si le projet se réalisait hormis ces 4 000 m². La CAPCA a dit pourquoi pas, mais dans ce cas-là, on achète que 1 600 m², c'est à dire on ne fait que ça. C'est l'objet de la convention qui d'ailleurs sur cette partie-là, aurait dû être traitée dans le rapport suivant parce que c'est lié à l'aire d'accueil et non pas à la précédente partie, c'est-à-dire l'utilisation de la voie ferrée. Mais par simplification une convention a lié les deux sujets. 2 conventions ont été faites et on l'a traité au rapport n°5.
Voilà comment cela s'est passé. Ensuite la CAPCA et l'architecte se sont concertés et la CAPCA a refusé. Nous on a dit « à la limite vous achetez la totalité de la parcelle et on vous propose de vous arranger après avec éventuellement le preneur en question, en l'occurrence Monsieur BREYSSE ». Nous n'étions donc pas opposés à vendre la totalité de la parcelle. La CAPCA a dit non : « Acheter pour revendre, on préfère acheter que la partie qui nous intéresse ». On leur a dit que, étant donné qu'il n'y avait aucune certitude aujourd'hui sur ce projet là et à cet endroit là, on prévoyait une mise à disposition, c'est-à-dire que la CAPCA en assurera l'entretien, elle pourra l'utiliser à son gré en complément de l'aire d'accueil. Soit + de 4 000 m² utilisables pour l'aire d'accueil jusqu'au jour où un projet éventuel (celui-là ou un autre) se fera. Voilà, donc les choses il faut quand même les dire de façons claires, nettes et précises. Il n'y a ni tricherie, ni cachoteries ni quoi que ce soit dans cette négociation. Voilà, je pense avoir répondu concrètement et le plus clairement possible à la question que tu posais. »

Barnabé LOUCHE :
« Du coup, pour être très clair : avez-vous invité la CAPCA et le porteur de projet en novembre pour se mettre d'accord sur les parcelles ? »

Michel VALLA :
« En fait ce n'est pas tout à fait comme ça. C'est un projet. »

Barnabé LOUCHE :
« Qui invite dans les réunions de la salle des commissions ? »

Michel VALLA :
« Tu penses que je ne peux pas répondre ? Je dis simplement que la CAPCA nous a pressurisés depuis le mois de septembre. Est-ce que c'est vrai oui ou non Florence ? Et depuis le mois de septembre, ils nous demandent de signer cette convention. Or, cette convention était incomplète, non conforme et je crois que le chargé de missions était très sollicité par ailleurs. On a eu la réponse au mois de février alors qu'on leur demande des informations depuis le mois de septembre ! »

Vincent LE BRAS (Directeur Général des Services) :
« Je comprends ce que vous dites. La commission des finances qui a donc examiné ce rapport s'est tenue le 15 février. Nous avons reçu la convention de la CAPCA le 20 février, elle ne pouvait donc pas être communiquée en temps et en heures. Le rapport a néanmoins était inscrit en commission des finances de manière à ce qu'il puisse être présenté ce soir étant donné que la CAPCA voulait la convention le plus vite possible. Voilà la situation administrative telle qu'elle s'est déroulée. »

Barnabé LOUCHE :
« D'accord, donc je vais reposer ma question : Avez-vous invité le porteur de projet ainsi que la CAPCA le 13 novembre ? »

Michel VALLA :
« Je n'ai pas à répondre à ça. C'est un problème de techniciens. Je n'ai jamais invité qui que ce soit, ils se sont rencontrés. On ne peut pas empêcher les uns et les autres de se rencontrer. »

Barnabé LOUCHE :
« Donc les gens se sont rencontrés par hasard à la salle des commissions un 13 novembre à 14h00. C'est ça ? »

Michel VALLA :
« Je te dis simplement qu'il y a eu des rencontres entre la CAPCA, entre nos services plusieurs fois. »

Barnabé LOUCHE
« Et les élus ! »

Michel VALLA :
« Les élus concernés ! Je suis désolé. On n'a pas à se justifier sur tes interrogations. »

Barnabé LOUCHE :
« Je demande juste s'il y a eu une réunion. »

Hervé ROUVIER :
« Si il faut en plus te demander ton autorisation pour savoir qui on doit inviter et qui on doit recevoir ! »

Michel VALLA :
« Laisse tomber. De toute façon, on va voter. »

Hervé ROUVIER :
« Tu permets ? Je te réponds. Cette réunion avait pour objet de se rencontrer avec la CAPCA pour mettre au point ces problématiques de terrain, de choisir s'ils voulaient 4 000 m² ou pas etc. Il se trouve que Monsieur BREYSSE est venu, mais ils s'étaient déjà rencontrés. La CAPCA n'était donc pas opposée à ce que Monsieur BREYSSE vienne. Il n'est d'ailleurs pas resté longtemps et n'a pas dit grand-chose. Il était présent mais ne s'est quasiment pas exprimé. Après la balle était dans le camp de la CAPCA qui pouvait très bien acheter 4 000 m². Elle n'a pas souhaité le faire, préférant qu'on lui mette à disposition les 4 000 m² avec l'éventualité peut-être de l'acheter plus tard ou que la ville l'utilise pour un autre projet. Ce sont des possibilités de souplesse eu égard à un éventuel projet. C'est tout. »

Barnabé LOUCHE :
« Alors si j'ai bien compris, parce que peut être que parfois je ne comprends pas bien. Ça doit être surement le cas parce que je ne vois pas autre chose. Donc, si j'ai bien compris tout à l'heure dans ta description Hervé, on

est d'accord qu'entre le projet initial de la CAPCA et le dernier projet, il y a une réduction de l'aire d'accueil qui est passée de 4 500 à 1 500, on est d'accord ? Donc, on a une réduction de l'aire d'accueil ces derniers mois notamment par l'arrivée d'un nouveau projet !? »

Michel VALLA :
« Est-ce que tu comprends ce que l'on te dit ? C'est incroyable, écoute attentivement. »

Hervé ROUVIER :
« C'est écrit dans la convention Barnabé, lis la. »

Barnabé LOUCHE :
« Parlez-moi correctement Monsieur le Maire. Je vous demande juste de nous écouter. »

Michel VALLA :
« Ecoute attentivement, c'est tout ce que l'on te demande. »

Hervé ROUVIER :
« Barnabé, c'est écrit clairement que les 2 300 m + les 22 m sont mis à la disposition de la CAPCA. Ce sont 2 022 m qu'elle n'achète pas mais dont elle aura la disposition. Cela répond à la demande initiale de 4 000 m², mais elle n'en n'achète que 1 600. On le verra dans le rapport suivant. »

Michel VALLA :
« Très bien. »

Barnabé LOUCHE :
« Si j'ai bien compris Hervé, tu nous indiques que la CAPCA ne souhaitait pas acheter l'intégralité de la parcelle. »

Hervé ROUVIER :
« Compte tenu qu'il y avait cette éventualité, elle a préféré ne pas l'acheter. »

Barnabé LOUCHE :
« Elle l'a revendra si elle veut la CAPCA. Donc ça veut dire que tu maintiens que la CAPCA ne voulait pas acheter l'intégralité de la parcelle ? »

Hervé ROUVIER :
« Elle a préféré se limiter à 1600 m². »

Barnabé LOUCHE :
« Ah ce n'est pas très clair comme réponse. Je te remercie. »

Hervé ROUVIER :
« Je fais de mon mieux mais c'est écrit dans la convention, je ne vais pas te dire le contraire de ce qu'il y a dans la convention. Franchement on présente une convention à faire valider et tu veux que je te dise le contraire. Il faudrait quand même que je sois tombé sur la tête non ? »

Michel VALLA :
« Très bien, merci beaucoup. Après les votes, on continue avec le rapport n°6 que nous présente Hervé et qui concerne la cession précisément de ce terrain. »

Hervé ROUVIER :
« C'est le rapport dont je vous ai parlé. »

A la majorité par 21 voix pour et 6 oppositions (B. LOUCHE, S. KHEDIM, JM BLANCHARD, MF LANOOTE, Ch BATTAIN et L. BONY), le conseil municipal a

- Approuvé la convention annexée au rapport de présentation, de mise à disposition à la CAPCA des tronçons privadois de l'ancienne voie ferrée Le Pouzin-Privas pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voie douce de « La Payre ».

- Autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération.

◊ Rapport n° 2018/01/06 – Cession à la CAPCA d'un terrain pour l'aménagement de la future aire d'accueil de la voie douce de « La Payre ».
Rapporteur : Michel VALLA

Chantal BATTAIN :
« Simplement une petite remarque, il me semble que cette parcelle, par contre, aurait pu être mise à disposition de la CAPCA, compte tenu du bénéfice de l'opération en faveur de Privas. Ceci dit, on ne s'y opposera pas mais je ne comprends pas bien : quand la CAPCA a besoin de terrain et que c'est pour bénéfice de la commune, je ne comprends pas pourquoi elle est obligée d'acheter. Il serait normal qu'on lui mette à disposition. »

Hervé ROUVIER :
« Je croyais m'être expliqué suffisamment clairement, mais ce n'est sans doute pas le cas. Au départ il y avait une volonté de 4 000 m. Elle y est toujours puisque une partie de ces terrains sera mise à disposition. »

Chantal BATTAIN :
« C'est sur le principe général et pour toutes les communes. »

Michel VALLA :
« En règle générale Madame BATTAIN on est bien d'accord, il y a des transferts automatiques de terrains dès lors que la CAPCA à un projet. Il se trouve que là nous n'étions pas propriétaires de ce terrain. On a posé la question à la CAPCA, est-ce que vous souhaitez acquérir cette parcelle individuellement pour en faire l'aire d'accueil ou souhaitez-vous que ce soit nous qui acquérions l'ensemble de la parcelle ? (c'est-à-dire 2 hectares et demi à peu près, non 2 hectares puisqu'on avait déjà 5 000 mètres qui était propriété de la commune vers le parking). On a convenu avec la CAPCA qu'il valait mieux procéder ainsi. La CAPCA n'a jamais refusé d'acquérir puisque c'est nous qui devions acheter cette parcelle. C'est un cas un peu particulier. »

Hervé ROUVIER :
« J'apporte une précision : Au départ, la CAPCA était intéressée par l'achat de la totalité de la parcelle. Mais étant donné que la ville a exercé son droit de préemption, nous avons eu bien sûr la priorité puisque nous souhaitions y réaliser le centre aquatique. On a préféré acheter le terrain mais on l'a payé. Il est donc normal que cette partie-là soit rachetée par la CAPCA. On ne va pas mettre en plus à disposition un terrain acheté à cet effet. Je pense que tout le reste est mis à disposition c'est quand même un geste considérable, cela représente 98 % y compris toute la voie ferrée et les espaces qui sont indiqués dans la convention. Mais Madame BATTAIN je parie que si on avait fait ça, vous nous auriez reproché d'avoir acheté et ensuite d'avoir mis à disposition. »

Chantal BATTAIN :
« Oui sans doute vous me connaissez. Non ce n'est pas ça. C'est le principe que je discute c'est tout. »

Michel VALLA :
« Il y a des cas de figures qui sont, à titre exceptionnel, traités autrement. C'est le cas de celui-là. On a cédé quand même d'autres parcelles gratuitement ici ou là, la voie ferrée en est le cas. C'est normal qu'en l'occurrence on procède ainsi. »

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Accepté de céder à la CAPCA un terrain d'environ 1 636 m², à prendre sur les parcelles cadastrées section AL n°157 et 161, au prix de 25 € le m².

- Précisé que l'acquéreur prendra en charge les frais de notaire.

- Donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de signer l'acte de vente ainsi que tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération.

◊ Rapport n° 2018/01/07 – Etude d'opportunité et de faisabilité d'un nouvel abattoir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA).
Rapporteur : Roger RINCK

Chantal BATTAIN :
« D'accord sur le principe mais quelques restrictions quant au montant de cette étude qui coûte un prix fou. 42 000 € ! »

Michel VALLA :
« On ne s'attendait pas à ce montant c'est vrai. C'est un cabinet d'études qui a été sollicité par la CAPCA. J'avoue qu'il ne doit pas exister de nombreux cabinets d'études dans cette spécialité. »

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Validé le lancement, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération, d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'un nouvel abattoir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

- Contribué à hauteur de 5 750 € à l'étude qui devra confirmer le potentiel et les conditions de viabilité économique d'un nouvel abattoir, dans tous ses aspects (structurels, organisationnels, financiers…).

◊ Rapport n° 2018/01/08 – indemnité de conseil allouée au Trésorier Principal de Privas.
Rapporteur : Michel VALLA

Barnabé LOUCHE :
« Un grand merci au trésorier qui fait un travail formidable. On le côtoie aussi dans d'autres structures comme le théâtre ou l'hôpital etc. Il est très précieux, à l'écoute et pertinent dans ses remarques. Evidement on votera cette délibération. »

Michel VALLA :
« On a besoin effectivement de ce guidage. Merci beaucoup. »

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Accordé l'indemnité de conseil au taux de 50 %.

- Décidé que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Paul ANDRE à compter du 1er janvier 2017.

◊ Rapport n° 2018/01/09 – Quitus à la SEMPAR dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement.
Rapporteur : Michel VALLA

Chantal BATTAIN :
« Nous n'allons pas revenir aujourd'hui sur le sujet et, conformément à ce que nous avons fait depuis le début, nous voterons contre ce rapport. »

Michel VALLA :
« Très bien. Nous allons passer au vote. »

A la majorité par 25 voix pour et 2 oppositions (Ch BATTAIN et L. BONY), le conseil municipal a

- Approuvé le Compte Rendu des actions menées par la SEMPAR.

- Approuvé le bilan financier définitif de la CPA, de 7 650 796 € HT avec une participation de la Ville à hauteur de 5 381 735 € HT.

- Donné quitus à la SEMPAR pour l'ensemble de ses missions.

- Donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de signer les actes nécessaires.

◊ Rapport n° 2018/01/10-1 – Association Olympique Centre Ardèche : avance sur subvention de fonctionnement 2018.
Rapporteur : Nicolas FILLET

Barnabé LOUCHE :
« Sur le fond de la délibération pas de remarques. Concernant le problème de trésorerie du Comité des fêtes, je voulais savoir s'il y avait eu des remarques, des commentaires sur la gestion et quels sont les rapports entre le comité des fêtes et la mairie. Je voulais en savoir un peu plus parce que c'est vrai que l'on n'a pas eu trop de nouvelles. »

Michel VALLA :
« Oui les choses se sont singulièrement améliorées. Peut être Alain MAUSSE, qui suit régulièrement les réunions du comité des fêtes, peut en parler. »

Alain MAUSSE :
« Avec le Comité des fêtes, on est arrivé à pas mal d'accords. Ça se passe maintenant très bien. Tous les documents demandés ont été fournis. Tout est en règle. Depuis, nous fonctionnons de manière un peu différente, c'est-à-dire que nous travaillons vraiment ensemble au niveau de la mise en place des différentes manifestations de Privas. Le comité des fêtes et l'animation travaillent conjointement et parviennent à améliorer le fonctionnement en gérant ensemble le coût des manifestations. Le comité des fêtes propose des manifestations, on calcule le coût ensemble, on voit ce que l'on peut faire et tout est géré ensemble maintenant. Il n'y a plus le clivage qu'il y a eu à une époque. Voilà. C'était une volonté commune aussi bien du comité des fêtes que de la ville. Je tiens à signaler que le mérite ne revient pas qu'à la ville. Le comité des fêtes a voulu aussi travailler avec nous. Il y a une très bonne avancée à ce niveau là. Voilà ce que je pouvais vous dire. »

Michel VALLA :
« Merci Alain ».

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Accordé une avance sur subvention d'un montant de 7 000 € à l'Olympique Centre Ardèche.

- Précisé que cette avance sera retranchée de la subvention annuelle de fonctionnement qui pourra être accordée à ladite association dans le cadre du budget primitif 2018.

◊ Rapport n° 2018/01/10-2 – Association SCP Rugby : avance sur subvention de fonctionnement 2018.
Rapporteur : Nicolas FILLET

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Accordé une avance sur subvention d'un montant de 10 000 € au SCP Rugby.

- Précisé que cette avance sera retranchée de la subvention annuelle de fonctionnement qui pourra être accordée à ladite association dans le cadre du budget primitif 2018.

◊ Rapport n° 2018/01/10-3 – Association Comité des Fêtes : avance sur subvention de fonctionnement 2018.
Rapporteur : Nicolas FILLET

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Accordé une avance sur subvention d'un montant de 4 000 € au Comité des Fêtes.

- Précisé que cette avance sera retranchée de la subvention annuelle de fonctionnement qui pourra être accordée à ladite association dans le cadre du budget primitif 2018.

◊ Rapport n° 2018/01/11 – Publication des marchés conclus en 2017.
Rapporteur : Hervé ROUVIER

Jean-Marc BLANCHARD :
« Oui j'ai juste une remarque, quand on regarde les attributions du marché, il y a peu de gens du secteur en fait. Donc, ça pose question je pense, sur le développement local et tout ça. On a des gens qui viennent de Paris, de Lyon etc. Alors même si il y a une règlementation et des marchés, ça interroge. »

Michel VALLA :
« Monsieur BLANCHARD, merci de poser cette question parce que c'est l'occasion précisément pour nous d'exprimer une nouvelle fois un soutien inconditionnel aux entreprises locales. A chaque fois, à chaque possibilité que nous avons, nous essayons, non pas de les favoriser, nous n'en avons pas le droit, mais au moins de les informer pour qu'ils puissent jouer leur rôle de force de propositions. Je vous assure que la commission des marchés publics est attentive à cela et évidemment cela serait complètement idiot de mettre de côté des entreprises locales. Aujourd'hui vous le savez, 200 M€ de travaux vont se réaliser à Privas dans les 4 à 5 années à venir. On a sollicité toutes les entreprises susceptibles de jouer un rôle soit en premier rang, soit en sous-traitance soit en co-traitance. On était encore avec Roger RINCK et Christian MARNAS il y a 3 jours devant le BNI pour expliquer tout l'intérêt du regroupement pour essayer d'affronter justement ces marchés qui sont considérables. Il y a des gros marchés, il y a des moins gros marchés, il y a des petits marchés mais il faut absolument que nos entreprises soient sollicitées d'emblée pour qu'elles puissent jouer un rôle. Peut-être peux-tu en parler Isabelle. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Vous vous rappelez qu'en début de mandat, nous avons réalisé un guide à la disposition des commerçants et artisans pour leur faciliter l'accès à la commande publique. Nous avons également tout fait pour assouplir et simplifier nos marchés afin qu'ils puissent y répondre plus facilement. »

Hervé ROUVIER :
« Je voulais simplement préciser que lorsque nous étions dans l'opposition, nous faisions un peu le même constat. C'est-à-dire que malheureusement pour les marchés passés, il y avait exactement la même situation. Nous étions de « l'autre côté » et nous faisions les mêmes observations, pas des reproches. Parce que l'on sait pertinemment que le fonctionnement des marchés est très rigoureux. Il y a des règles très précises à respecter et après bien évidemment, lorsque les appels d'offres sont lancés, personne ne dira ici le contraire, mais on est obligé de les respecter. Ce sont les entreprises qui rentrent dans les clous et malheureusement effectivement on peut regretter que s'il y avait plus souvent des entreprises locales, on apprécierait effectivement qu'elles rentrent dans ces cadres-là. »

Michel VALLA :
« Très bien, merci. »

A l'unanimité par 27 voix, le conseil municipal a

- Pris acte de la communication des marchés publics conclus en 2017 selon la liste ci-dessous :

Marchés de Travaux dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Démolition, déconstruction et désamiantage de deux immeubles Rue Saint Joseph à Privas	TP MOMMEE Bernard Avenue Marc Seguin 07000 PRIVAS	Montant forfaitaire : 52 768.15 € Dont : ST 1 : 3 822.00 € ST 2 : 15 000 €	03/04/2017
Sous-traitant n°1 : Désamiantage	SARL BMS 5 chemin de Font Rome 07200 AUBENAS		10/04/2017
Sous-traitant n°2 : Rénovation façades	SARL PROJET FACADES 1 rue Pierres Vieilles 07000 PRIVAS		12/07/2017
Fourniture et pose d'huisseries à l'école maternelle Clotilde Habozit	SAS CHAZALON ET CIE Avenue de l'Industrie 07000 PRIVAS	Montant forfaitaire : 56 240.00 €	11/04/2017
Entretien des stades municipaux de la Ville de Privas	SAS COSEEC France 17 impasse de la Pierre à Feu PAE Les Grandes Vignes 74330 LA BALME DE SILLINGY	Montant maximum pour la durée du marché : 80 000 € HT (Durée : 1 an reconductible 3 fois par période supplémentaire d'une année)	14/04/2017

Marchés de Travaux dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 5 000 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Terrassement, démolition et aménagement du jardin des Récollets à Privas	Entreprise TP MOMMEE Bernard Avenue Marc Seguin 07000 PRIVAS	Montant forfaitaire : 104 655.86 € dont ST 1 : 53 824.00 €	20/10/2017
Sous-traitant n°1	EURL VALLA Yannick 3 chemin de Malaure 07400 LE TEIL		27/11/2017

Marchés de Fournitures dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Achat de produits d'entretien : Accord-cadre à bons de commande			
LOT 1 : Achat de produits d'entretien courant pour la Commune et le CCAS *Pour mémoire : sur la totalité du marché, ce lot a été signé en 2016*	*GROUPE PIERRE LEGOFF RHONE-ALPES* *Quai Louis Aulagne* *BP 60025* *69191 ST FONS*	*Montant simulé pour une année : 2 592.68 € HT dont 2 363.54 € pour la Commune (Durée : 3 ans à compter de sa notification)*	*07/11/2016*

LOT 2 : Achat d'articles de droguerie et petits matériels pour la Commune et le CCAS	ORAPI HYGIENE 12 RUE Pierre Mendès France 69120 VAULX EN VELIN	Montant simulé pour une année : 4 065.05 € HT dont 3 744.56 € pour la Commune (Durée : 3 ans à compter de sa notification)	02/01/2017
LOT 3 : Achat de savons, de sacs et de produit d'essuyage pour la Commune et le CCAS *Pour mémoire : sur la totalité du marché, ce lot a été signé en 2016*	*INDHY* *19 rue du Port de Champagne* *26140 ST RAMBERT D'ALBON*	*Montant simulé pour une année : 4 008.00 € HT dont 3 050.35 € pour la Commune (Durée : 3 ans à compter de sa notification)*	*30/11/2016*
LOT 4 : Achat de produits d'entretien : articles de droguerie et petits matériels spécifiques à la restauration	PAREDES 1 rue Georges Besse BP 302 ZI de Revoissin 69745 GENAS CEDEX	Montant simulé pour une année : 1 720.29 € HT (Durée : 3 ans à compter de sa notification)	02/01/2017
Fourniture d'un véhicule utilitaire neuf pour le service « Propreté Environnement »	SAS VEHICULE INDUSTRIEL 915 rue Benoit Frachon 26800 PORTES LES VALENCE	Montant total TTC clés en mains : 34 440.00 €	25/09/2017
Achat de consommables d'impression pour les besoins de la Commune et du CCAS	TG INFORMATIQUE 71 montée de Saint Menet 13011 MARSEILLE	Montant simulé pour une année : Pour la commune : 5 982.13 € Pour le CCAS : 759.50 € (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	27/11/2017
Fourniture et installation d'un bloc sanitaire automatisé destiné au public	SARL TOILITECH ZA la Grande Ile Sud 05230 CHORGES	Montant forfaitaire : 35 900.00 €	13/12/2017
Marchés de Fournitures dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 200 000 € HT			
Fourniture et livraison de fioul domestique et de Gazole Non Routier (GNR) pour les besoins de la commune de Privas	SAS CHARVET LA MURE BIANCO 42 cours Suchet CS 70174 69286 LYON CEDEX 02	Montant maximum pour la durée du marché : 195.000 € HT (Durée : 1 an reconductible deux fois par période supplémentaire d'une année)	30/03/2017

Marchés de Fournitures dont le montant est supérieur à 200 000 € HT			
Fourniture de matériels et consommables d'éclairage public et de matériels électriques pour les bâtiments municipaux			
LOT 1 : Eclairages – matériels de commande et divers consommables	SAS SONEPAR SUD-EST 112, avenue Jean Jaurès 69007 LYON	Montant maximum pour la durée du marché : 90 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	24/04/2017

LOT 2 : Mâts – luminaires – accessoires et fixations	SAS SONEPAR SUD-EST 112, avenue Jean Jaurès 69007 LYON	Montant maximum pour la durée du marché : 250 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	24/04/2017
LOT 3 : Matériel de commande de protection	SAS ELECTIS 11 rue du Docteur lang ZAC de la Justice 90000 BELFORT	Montant maximum pour la durée du marché : 40 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	24/04/2017
Lot 4 : Câbles	SAS SONEPAR SUD-EST 112, avenue Jean Jaurès 69007 LYON	Montant maximum pour la durée du marché : 40 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	24/04/2017
LOT 5 : Accessoires divers, piles, prolongateurs, appareillages, conduit goulottes moulures	SAS REXEL 13 bd du Fort de Vaux 75838 PARIS CEDEX	Montant maximum pour la durée du marché : 70 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	24/04/2017
LOT 6 : Eclairage sources, appareillage bâtiment, ventilation chauffage	SAS REXEL 13 bd du Fort de Vaux 75838 PARIS CEDEX	Montant maximum pour la durée du marché : 80 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	24/04/2017

Marchés de Service dont le montant est égal ou supérieur à 20 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Assurance risques statutaires	Courtier : SOFAXIS CS 80006 18020 BOURGES CEDEX Assureur : CNP ASSURANCES 4, place Raoul Dautry 75716 PARIS CEDEX 15	Montant cotisation : 34 368.29 €	24/03/2017
Entretien, maintenance et vérifications périodiques des aires de jeux et équipements sportifs	SARL PLEINBOIS AMENAGEMENT 703 route de l'Isle sur Sorgue 84250 LE THOR	Montant forfaitaire annuel : 5993.20 € (Durée : 5 ans à compter du 01/07/2017)	06/06/2017
Marchés de Service dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur à 200 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Signalisation horizontale routière à Privas	SAS GROUPE HELIOS – PROXIMARK – Agence DELTA SIGNALISATION Chemin de Chamaras 07000 PRIVAS	Montant minimum pour la durée du marché : 90 000 € HT Montant maximum pour la durée du marché : 160 000 € HT (Durée : 4 ans à compter de sa notification)	10/01/2017
Transport scolaire et périscolaire			
LOT 1 : Transport scolaire	Autocar GINHOUX Route de Montélimar La Plaine 07200 AUBENAS	Coût simulé sur 3 ans : 45 876.00 € (Durée : 1 an à compter du 01/09/2017 – renouvelable 2 fois)	17/07/2017

LOT 2 : Transport périscolaire	Autocar GINHOUX Route de Montélimar La Plaine 07200 AUBENAS	Coût simulé sur 3 ans : 91 107.80 € (Durée : 1 an à compter du 01/09/2017 – renouvelable 2 fois)	17/07/2017

Marchés de Service supérieur à 200 000 € HT			
Objet	**Bénéficiaire(s)**	**Montant € HT**	**Date signature du marché**
Marché d'assurances			
LOT 1 : Assurance incendie divers dommages aux biens	SMACL 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9	Montant total du marché : 45 925.97 € (Durée 4 ans et demi : du 01/07/2017 au 31/12/2021)	01/08/2017
LOT 2 : Responsabilité civile générale	Groupement PNAS (mandataire) / ETHIAS 159 rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS	Montant total du marché : 20 468.92 € (Durée 4 ans et demi : du 01/07/2017 au 31/12/2021)	01/08/2017
LOT 3 : Flotte automobile	SMACL 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT CEDEX 9	Montant total du marché : 35 170.43 € (Durée 4 ans et demi : du 01/07/2017 au 31/12/2021)	01/08/2017
LOT 4 : Risque statutaire	Groupement SIACI ST HONORE (mandataire) / GROUPAMA MEDITERRANEE 18 rue de Courcelles 75008 PARIS	43 341.44 € TTC annuel Dont sous-traitant : Contre visite 90 € HT Expertise : 185 € HT (Durée : 4 ans du 01/01/2018 au 31/12/2021)	16/08/2017
Sous-traitant n°1	MEDIVERIF SARL FRALIFAX 14 avenue Labienus BP 80014 70302 LUXEUIL LES BAINS CEDEX		16/08/2017

LOT 5 : Protection juridique générale	GROUPEMENT 2 C courtage (mandataire)/CFDP Assurance Résidence Théophile Gauthier Rue Gémagnoac BP 315 65003 TARBES CEDEX	Montant total du marché : 7 054.29 € (Durée 4 ans et demi : du 01/07/2017 au 31/12/2021)	01/08/2017
LOT 6 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus	GROUPEMENT 2 C courtage (mandataire)/CFDP Assurance Résidence Théophile Gauthier Rue Gémagnoac BP 315 65003 TARBES CEDEX	Montant total du marché : 1 666.67 € (Durée 4 ans et demi : du 01/07/2017 au 31/12/2021)	01/08/2017
LOT 7 : Dommage objets d'art ou d'exposition	Groupement SARRE ET MOSELLE (mandataire)/HISCOX 17 bis avenue Point Carré 57401 SARREBOURG	Montant total du marché : 1 238.54 € HT (Durée 4 ans et demi : du 01/07/2017 au 31/12/2021)	01/08/2017

◊ **Rapport n° 2018/01/12 – Service public d'assainissement : rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Exercice 2016.**
Rapporteur : Hervé ROUVIER

Hervé ROUVIER :
« Si vous le permettez, je ne vais faire que l'introduction parce que vu la longueur et la consistance de ce rapport, en plus vous verrez, c'est du domaine de la CAPCA puisque c'est elle qui a la compétence mais on a obligation de le communiquer bien sûr à nos conseils municipaux. Donc, c'est la raison pour laquelle bien évidemment il est mis à disposition de tous les conseils municipaux. Je ne serais peut-être pas nécessairement le plus habilité à répondre à des questions très précises si c'était le cas. »

Jean-Marc BLANCHARD :
« Je voudrais juste poser une question, mais peut être que vous ne pouvez pas répondre, je voulais savoir ce que signifiait 18 000 EH. C'est quelle unité ? »

Michel VALLA :
« Equivalent Habitant ».

Jean-Marc BLANCHARD :
« Une autre petite remarque : il y a encore 375 équipements habitats non collectifs. Même si ce n'est pas une compétence de la commune, y a-t-il une formation en direction de ces personnes pour se mettre aux normes même s'il n'y a pas d'obligations aujourd'hui ? C'est de la pollution. Un équipement non aux normes, tant que vous ne vendez pas, ce n'est pas grave. Cela n'empêche pas que l'on peut peut-être faire une information. »

Hervé ROUVIER :
« Normalement le service doit faire le suivi et prévenir les intéressés qui ont un équipement individuel. Pas seulement pour la subvention, mais aussi pour la facturation de l'assainissement. »

Vincent LE BRAS (Directeur Général des Services) :
« Pour mémoire je crois qu'il y a un contrôle qui se fait tous les 4-5 ans et il y a automatiquement des prescriptions qui sont données par le service de la Communauté d'Agglomération et il y a une redevance qui est acquittée chaque année par les personnes qui ont une installation individuelle. Il y a donc un suivi assez rigoureux. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Non seulement il y a une redevance annuelle mais en plus quand il y a un contrôle effectué par le Spanc, il est facturé. »

A l'unanimité par 27 voix, le conseil municipal a

- Donné acte à Monsieur le Maire de la communication des informations relatives à l'exécution en 2016 du Service public de l'assainissement.

◊ **Rapport n° 2018/01/13 – Avenant au compromis de vente de terrains communaux à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Ardèche Drôme Loire**
Rapporteur : Hervé ROUVIER

Hervé ROUVIER :
« Il s'agit simplement d'un décalage permettant de remplir toutes les conditions pour mener à bien leur projet de construction de nouveaux locaux de la MSA. Alors évidemment à l'occasion de cette rencontre on a demandé à la MSA si ce projet était bien certain parce que c'est vrai que souvent on entend des propos disant qu'il ne se ferait pas ! On nous a bien confirmé que ce projet était bien dans les tuyaux. J'ai même demandé s'ils pouvaient nous indiquer quelques dates pour que l'on sache à peu près quand il se réalisera. Ils envisagent un dépôt de permis fin 2018. Les travaux commenceraient au premier trimestre 2019, la livraison étant envisagée pour fin 2020. Voilà les précisions que je souhaitais apporter pour que tout soit le plus clair possible et on se posait les même questions c'est normal. Donc on a les réponses. »

Michel VALLA :
« Pour compléter, il faut savoir qu'à l'origine, il y a 3 ans, la MSA souhaitait rénover ses locaux avenue du Vanel. Vous savez qu'ils ont 3 immeubles différents et que la réhabilitation de ces locaux imposait de barrer l'avenue du Vanel pendant des mois pour y implanter une grue assez gigantesque pour accéder de l'autre côté du bâtiment. Donc, compte tenu de la complexité de ces travaux, on a proposé à la MSA de leur vendre un terrain dans une zone qui était tout à fait adaptée à cette expansion. Il faut savoir qu'ils ont actuellement, officiellement, 134 emplois mais selon les informations c'est à peine 120, mais bref c'est quand même une structure qu'il faut absolument préserver et le moyen de le faire c'est de permettre la construction d'un bâtiment nouveau. L'architecte nous a fait passer l'avant projet sommaire, c'est un magnifique bâtiment un peu dans le style, mais plus grand, de celui de la mutualité française, Très économe ; il sera implanté sur la parcelle qui est en dessous de la discothèque. Ça suit son cours, on espère pouvoir voir aboutir ce projet en 2020. »

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Autorisé Monsieur le Maire à signer un avenant au compromis de vente susvisé selon les termes suivants :

> *« La réalisation des présentes est soumise à l'obtention par l'acquéreur d'un permis de construire avant le 31 mars 2019 pour la réalisation sur le bien objet de la présente convention de l'opération suivante : La construction d'un bâtiment à usage de bureaux.*
> *Il est précisé que l'acquéreur devra, pour se prévaloir de la présente condition suspensive, justifier auprès du Vendeur du dépôt d'un dossier complet de demande de permis de construire et ce au plus tard le 30 septembre 2018 au moyen d'un récépissé délivré par l'autorité compétente ».*

- Précisé que toutes les autres dispositions du compromis de vente signé le 6 août 2015 restent inchangées et conservent leur plein et entier effet.

◊ Rapport n° 2018/01/14 – Acquisition par la commune de terrains sis quartier Lachamp-Est appartenant aux consorts GUIGON.
Rapporteur : Hervé ROUVIER

Chantal BATTAIN :
« Il a été précisé en commission des finances que les remblais des travaux de la piscine avaient été répandus sur ce terrain : s'agit-il des remblais pollués ? Si ce n'est pas le cas, où sont partis les remblais pollués ? Les privadois sont inquiets sur le sujet. »

Hervé ROUVIER :
« Un petit complément pour expliquer que lorsque nous avons, bien sûr, pris toutes les décisions qui menaient à l'utilisation de l'ancienne place de la gare où avant il y avait les forains qui stationnaient, il a bien fallu trouver une solution de substitution pour les faire stationner quelque part (il y a aussi des cirques qui viennent, les forains au moment des fêtes foraines). Bien sûr, on était propriétaire de 7 000 m² mais les services techniques ont estimé que c'était un peu insuffisant pour répondre à l'attente que l'on risque d'avoir. C'est pour cela que l'opportunité a fait qu'un consensus a été trouvé avec la famille GUIGON pour avoir ces mètres carrés supplémentaires et bénéficier ainsi d'une surface suffisamment conséquente pour aménager cet espace. Je pense qu'on va le finaliser pour qu'il puisse être exploité le plus tôt possible pour les prochaines fêtes foraines ou les prochains besoins. Voilà la précision que je voulais apporter. »

Chantal BATTAIN :
« Alors justement je me demandais s'il s'agissait des remblais pollués ? Alors si ce ne sont pas des remblais pollués, j'aimerai savoir où sont partis les remblais ? »

Michel VALLA :
« On va vous expliquer en détail. Vous savez que cela répond à des critères extrêmement stricts à savoir que même les camions doivent être des camions spéciaux qui ne peuvent transporter que dans certaines conditions ces remblais pollués. Il faut relativiser : ce sont des remblais qui ont été pollués aux hydrocarbures soit peut être pendant la période où la gare a été utilisée (stockages peut-être de traverses de chemins de fer avec du goudron dessus), soit pendant le stationnement des cirques, des gens du voyage etc parce que je crois savoir

d'après les témoignages qu'on a eu, que certains camions ont été vidangés sur place. Il y avait des poches de résidus d'hydrocarbures sur de petites surface, ce qu'il nous fait croire qu'il s'agit certainement de vidanges faites sur des profondeurs relativement faibles (entre 1 m et 1, 50 m de profondeur). Un curetage minutieux a été effectué. L'entreprise SUEZ a transporté tout cela avec des camions bâchés et protégés vers une décharge spécialisée dans l'Isère. »

Vincent LE BRAS :
« Et dans la région Lyonnaise également. »

Michel VALLA :
« Tout ça a fait l'objet de la délivrance de certificats. On est en possession de ces certificats. Le travail de curetage, de transports et de dépollution sur place a été effectué. Ces opérations ont évidemment un coût mais on n'a pas eu le choix. Les autres remblais, qui étaient des remblais normaux, de qualité, ont été répandus. D'autres personnes ont bénéficié effectivement de ces dépôts en demandant directement à l'entreprise de leur les déposer. Cela a évité qu'ils soient transportés à 30 ou 40 km, et a permis qu'ils restent dans l'environnement privadois. »

Vincent LE BRAS :
« Tout à fait. On peut même préciser qu'il y a une traçabilité totale assurée par le service de la DREAL. Des récépissés sont automatiquement transmis de l'entreprise à la DREAL. Le suivi est très précis. »

Jean-Marc BLANCHARD :
« Moi j'avais une question sur ce rapport. Je voulais savoir s'il y a une viabilisation prévue de ces terrains-là, si l'on veut y aménager les forains ? Est-ce qu'elle y est déjà ? Comment ça se passe ? »

Hervé ROUVIER :
« Pour l'eau, il n'y a pas de problèmes, elle y est déjà. Au niveau de l'électricité, cela nécessite de mettre un compteur puisqu'il n'y est pas. Par contre, pour l'assainissement, c'est du ressort de la Communauté d'Agglomération. Je vous précise, pour l'information, qu'à un moment donné, on a eu une demande de la part de la CAPCA, pour l'aider à trouver un terrain de substitution pour l'équipement provisoire éphémère du théâtre. Etant donné que l'on avait envisagé l'aménagement de cette surface et bien on a dit que si vraiment cela devait rendre service au théâtre, on était prêt à la mettre à sa disposition gratuitement et on essayerait de trouver une autre solution pour les forains. On avait une ou deux autres idées. La CAPCA avait dit que si elle retenait cet espace pour y mettre le théâtre éphémère et bien il n'y aurait pas de soucis et qu'elle se chargerait bien sûr de l'assainissement. De toutes façons, elle avait même envisagé à un moment donné que l'assainissement passe à proximité pour desservir les besoins de chaque côté car elle sera de toutes façons obligée un jour ou l'autre de le prévoir. Disons qu'on est en discussion et en concertation pour voir à quel moment on va pouvoir faire cet assainissement. Il est possible que ce ne soit peut être pas dans l'urgence mais on ne désespère pas de trouver un accord. Pour finir, sur l'emplacement de théâtre, finalement ils n'ont pas souhaité utiliser ce terrain parce qu'ils considéraient que cela nécessiterait des travaux trop importants pour eux avec la mise en place d'une plateforme et que par conséquent, l'enveloppe à respecter serait dépassée. Ils préfèrent donc choisir un autre emplacement et là on a fait le maximum pour essayer de les aider à trouver d'autres solutions. A ce jour, la décision n'est pas encore prise, rien n'est arrêté. »

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Accepté l'acquisition des parcelles cadastrées section AV n° 636 et 1053, situées lieudit Lachamp-Est, d'une contenance de 7 336 m² appartenant aux consorts Guigon, au prix de 17 € le m², soit un montant total de 124 712 €.

- Précisé que la commune acquittera l'ensemble des frais inhérents à cette transaction (frais de notaire…).

- Donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de signer les actes notariés nécessaires.

◊ **Rapport n°15 2018/01/15 – Conventionnement pour la prise en charge des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) périscolaires (année 2018).**
Rapporteur : Marie-Dominique ROCHE

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Approuvé la convention entre les 6 communes partenaires pour la prise en charge du financement des accueils de loisirs périscolaires annexée au rapport de présentation.

- Autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- Précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 de la Commune de Privas.

◊ **Rapport n°16 2018/01/16 – Remplacement d'huisseries dans les écoles maternelles René Cassin et Rosa Parks. Demande de subvention auprès de conseil départemental de l'Ardèche.**
Rapporteur : Marie-Dominique ROCHE

Jean-Marc BLANCHARD :
« Moi j'ai juste une question. C'est une opération que l'on a déjà conduit dans d'autres écoles et je voulais savoir s'il y avait eu un bilan qui avait été fait en terme énergétique. Est-ce qu'on a un retour ou est-ce que ça ne se fait jamais ? »

Roger RINCK :
« On n'a pas de bilan pour l'instant, mais bon c'est une certitude avec le remplacement des menuiseries. »

Jean-Marc BLANCHARD :
« Oui je suis d'accord mais…»

Roger RINCK :
« En réalité le bilan on l'a pas vraiment. Mais on sait que quand même c'est beaucoup plus confortable. Le bilan chiffré, on ne l'a pas fait faire et on ne le fait pas. C'est encore une histoire d'étude et ça coûterai de d'argent. On sait bien que lorsque l'on améliore des menuiseries, on gagne en isolation, forcément. Le calcul en pourcentage est difficile à chiffrer parce que l'isolation est un domaine très compliqué. Vous le savez bien mieux que moi sans doute, parce ce que si on isole que les fenêtres et pas les murs….
On commence par-là, il y a un début à tout. »

Jean-Marc BLANCHARD :
« Non, mais je ne reproche rien. »

Roger RINCK :
« L'idéal serait d'isoler par l'extérieur évidement, mais ça représente un coût important. On fait ce que l'on peut ! »

Jean-Marc BLANCHARD :
« Je trouve que ça serait bien, à un moment donné, de faire un bilan. »

Roger RINCK :
« On peut faire un calcul par rapport aux dépenses d'énergies, de mazout etc. Ce sont des éléments que nous pourrons vous donner. »

Michel VALLA :
« Oui c'est vrai que sur l'ensemble des rénovations que l'on a pu faire, je pense qu'on va pouvoir faire assez rapidement évaluer les économies. »

Roger RINCK :
« En terme de mazout et de gaz effectivement, on devrait pouvoir. »

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Sollicité une aide financière auprès du conseil départemental de l'Ardèche au titre du dispositif « PASS TERRITOIRES» en vue du remplacement d'huisseries dans les écoles maternelles René Cassin et Rosa Parks.

Compte tenu des économies d'énergie que générera l'amélioration de l'isolation thermique des écoles, une aide sera également sollicitée auprès du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche dans le cadre de l'adhésion de la commune au dispositif « Maîtrise des Dépenses en Energie et Energie Renouvelable ».

- Autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à en assurer l'exécution.

◊ Rapport n°17 2018/01/17 – Convention portant règlementation des cours privés de natation dans les piscines municipales.
Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

A la majorité par 21 voix pour et 6 abstentions (B. LOUCHE, S. KHEDIM, JM BLANCHARD, MF LANOOTE, Ch BATTAIN et L. BONY), le conseil municipal a

- Approuvé la convention portant réglementation des cours privés de natation dans les piscines municipales.

- Autorisé Monsieur le Maire à signer les conventions portant réglementation des cours privés de natation avec les MNS titulaires et contractuels employés par la commune.

◊ Rapport n°18 2018/01/18 – Convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat. Avenant n° 1.
Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Accepté la reconduction de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat pour une nouvelle période de trois ans, les autres termes restant inchangés.
- Autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant joint au rapport de présentation.

◊ Rapport n°19 2018/01/19 – Convention relative à l'intervention de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI).
Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

A l'unanimité par 27 voix pour, le conseil municipal a

- Décidé de recourir au Centre de Gestion de l'Ardèche pour la mise en œuvre de la fonction d'inspection.

- Approuvé la convention relative à l'intervention de l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) conformément à l'annexe jointe au rapport de présentation.

- Autorisé Monsieur le Maire à signer ladite convention.

◊ Rapport n°20 2018/01/20 – Règlement intérieur applicable aux agents de la commune de Privas.
Rapporteur : Isabelle MASSEBEUF

Souhila KHEDIM :
« On en a parlé en commission des finances pour l'article qui se rapportait au harcèlement moral. Après vérification, c'est bien la loi de 2016 qui incite à rajouter cet article dans le règlement. Donc moi, tel qu'il est, je

ne peux pas le voter. Alors est-ce qu'il vous serait possible de reporter cette délibération, de refaire le règlement avec la notion de harcèlement moral et sexuel et le faire voter à une autre séance ? »

Isabelle MASSEBEUF :
« Effectivement, vous avez fait état de cette remarque. Moi personnellement, je suis tout à fait favorable à ce qu'il soit inclus avec un paragraphe « harcèlement » parce qu'il est important d'en évoquer toutes les formes. Par contre j'insiste bien sur le fait que, il est bien indiqué dans le rapport que ce règlement intérieur peut être amené à être complété ultérieurement donc moi j'insiste sur le fait que nous avons eu des groupes de travail, on a vraiment travaillé avec les représentants du personnel et qu'ils ont émis un avis vraiment unanime parce que nous avions le souhait d'intégrer un volet en lien sur la prévention et un certain nombre de conduites à risques sur le temps de travail. Donc moi, ce que je vous propose, c'est de quand même le voter en l'état parce que cela permet de prendre en compte ces problèmes de prévention. Je vous propose de le mettre à l'ordre du jour du prochain comité technique qui est programmé début avril et de leur proposer une nouvelle séance de travail pour rajouter un article. Par contre, je vous demande quand même de le voter en l'état pour qu'on puisse aujourd'hui l'appliquer. Il peut y avoir des agents (c'est arrivé ou cela pourrait arriver) qui sont sous l'effet de substances dangereuses et pour lesquelles du coup, en absence de règlement, on n'a pas de réponse aujourd'hui à apporter. »

Souhila KHEDIM :
« Donc il n'y a pas de règlement aujourd'hui à la mairie de Privas. C'est le premier ? »

Isabelle MASSEBEUF :
« Oui c'est la raison pour laquelle je vous demande quand même de le voter et je prends l'engagement que dès le prochain comité technique qui se réunit d'ici mi-avril, il soit soumis aux représentants du personnel et je ne peux pas imaginer qu'ils ne soient pas favorables à ce qu'on le complète rapidement. »

Souhila KHEDIM :
« Oui, j'entends ce que vous dites, mais c'est quand même une obligation qu'il soit rajouter, c'est la loi. Si on peut être informé quand ce sera rajouté, dans ce cas, moi je veux bien le voter aujourd'hui. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Mais de toutes façons dès qu'il sera repassé en comité technique et en CHSCT, il faudra le refaire passer en conseil municipal. »

Chantal BATTAIN :
« On s'est passé jusque-là de ce règlement intérieur, je pense qu'on peut s'en passer encore pendant un mois. Et il me semble que c'est trop important, moi je m'abstiendrais, parce que je trouve que c'est vraiment un point trop important à voter. S'il y a eu tant de travail, que l'on ait oublié cet aspect, pose question. Donc personnellement moi je ne voterai pas. »

Isabelle MASSEBEUF :
« En tout cas Madame BATTAIN, je tiens à vous dire que toutes les remarques de la part des représentants du personnel ont été totalement intégrées au règlement intérieur type qui a servi de base de travail. Franchement on a retenu toutes leurs remarques, on a vraiment fait un travail de co-rédaction. On n'a pas refusé d'articles sur le harcèlement. Ça n'a pas été amené au débat. Mes collègues qui siègent au comité technique peuvent en témoigner. Si ce texte a été voté à l'unanimité, c'est bien que les représentants syndicaux étaient complètement d'accord avec le travail fait. »

Chantal BATTAIN :
« Il n'en reste pas moins que c'est un point trop important. Donc ça peut attendre un mois, on le votera correctement. »

Isabelle MASSEBEUF :
« Cela sera plus long qu'un mois car il faudra réunir en premier un CHSCT, puis il faudra attendre un comité technique et enfin un passage en conseil municipal. Cela reporte d'au moins 3 mois. »

Barnabé LOUCHE :
« C'est quand même un point de loi qui a été oublié à priori. C'est quand même regrettable qu'on puisse voter ce texte alors qu'il y a des lois qui sont importantes. En plus, je tiens à le dire, Isabelle MASSEBEUF semble être particulièrement sensible à cette question-là et on s'en réjouit, mais nous sommes dans un contexte très fort sur ces questions d'harcèlement entre le contexte « Mee too » et le contexte « Balance ton porc » pour qu'on puisse dire aujourd'hui le harcèlement moral ça attendra ! »

Isabelle MASSEBEUF :
« Non. Je n'ai pas dit que ça attendrait. J'ai pris l'engagement de le soumettre au prochain comité technique qui aurait lieu avant mi-avril. Je ne peux pas faire mieux aujourd'hui. On ne peut pas rajouter un élément sans réunir à nouveau les instances paritaires. La commission des finances a eu lieu plus d'1 mois après la fin du travail sur le règlement intérieur. On a vraiment travaillé tout l'aspect prévention par rapport à certaines addictions et je trouverai dommage qu'il ne soit pas voté. En tout cas on le complètera, c'est même indiqué dans le rapport. »

Michel VALLA :
« Bon, moi j'en reste à la position d'Isabelle MASSEBEUF ce n'est pas dramatique d'attendre un peu. Cela ne pénalise personne. On le vote aujourd'hui. Il y a un engagement, l'engagement sera tenu. »

A la majorité par 23 voix pour et 4 abstentions (B. LOUCHE, JM BLANCHARD, Ch BATTAIN et L. BONY), le conseil municipal a

- Approuvé le règlement intérieur applicable aux agents de la commune de Privas conformément à l'annexe jointe au rapport de présentation.

Michel VALLA :
« Nous en avons terminé avec les rapports. Il y a une proposition de vœu et des questions écrites. Auparavant je voulais vous proposer la validation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 octobre qui a été envoyé mi-février. Vous l'avez reçu je pense ? Il n'y a pas d'observations particulières ? Parfait alors. »

Souhila KHEDIM :
« Par contre, juste une question, c'est normal que les comptes rendus arrivent aussi tardivement ? Sans remettre en cause le travail du personnel, il s'agit là du compte rendu du mois d'octobre ! »

Michel VALLA :
« C'est une question à laquelle va répondre Patricia et Vincent mais je pense qu'il y a de bonnes raisons, ce n'est pas forcément tardif mais faut les analyser ».

Vincent LE BRAS :
« Oui c'est un travail qui est effectivement très long. On étudie d'ailleurs la possibilité de recourir à des logiciels de manière à favoriser une retranscription plus rapide. C'est un travail qui est relativement important. Vous le savez, les débats sont longs, vous intervenez fréquemment, il y a beaucoup de débats, il y a forcément une retranscription qui prend un peu plus de temps. Les moyens ne sont pas encore suffisamment performants. »

Barnabé LOUCHE :
« Je maintiens notre souhait que, puisque les débats sont enregistrés, de les mettre à disposition directement des privadois. Je trouve qu'encore une fois, il n'y a aucune contrainte technique, j'en suis persuadé. Je suis prêt à travailler avec vous si vous le souhaitez, mais je trouve que cela serait un acte de transparence envers les privadois que de mettre à disposition l'ensemble des enregistrements des débats. Il n'y a rien de secret et donc c'est tout à votre honneur de mettre demain les enregistrements audio et pas seulement une retranscription en résumant certaines parties du débat. »

Michel VALLA :
« Ils peuvent venir aux séances du conseil. C'est encore mieux, ils sont en direct. C'est quand même plus vivant. »

Barnabé LOUCHE :
« Nous avons déposé un vœu, je vais le lire et puis je ferai quelques commentaires. D'ailleurs, je mettrai un chronomètre parce que j'ai peur d'être interrompu et je ne voudrais pas dépasser les 5 minutes. Donc on va essayer de faire vite ! »

Michel VALLA :
« Pour lire 2 paragraphes ça va ».

◊ Rapport n° 2018/01/21– Vœu de soutien au cinéma Le Vivarais proposé par B. LOUCHE.
Rapporteur : Barnabé LOUCHE

Barnabé LOUCHE :
« Ça devrait le faire.
Voeu de soutien au cinéma Le Vivarais :

Depuis des dizaines d'années, le cinéma le Vivarais est un service culturel essentiel pour Privas et son bassin de vie. Ses projections proposées tout au long de l'année contribuent à l'attractivité du centre Ardèche au même titre qu'un théâtre ou une librairie indépendante.
Élus de Privas,
Nous sommes profondément attachés à notre cinéma Le Vivarais.
Nous sommes attachés au cinéma Le Vivarais parce que sa programmation est exigeante et variée pour tous les publics.
Nous sommes attachés au cinéma Le Vivarais parce qu'il est partenaire de très nombreuses structures éducatives.
Avec un modèle économique adapté à notre territoire, Il ne nous semble pas du tout opportun de fragiliser cette structure privée en créant de nouvelles structures privées à proximité.

Élus et citoyens, travaillons-ensemble au développement de cette structure culturelle.
Tout à l'heure Hervé ROUVIER, en commentaire, faisait référence à une citation de Charles MAURRAS qui n'est pas dans mes références. Je vais commencer mon commentaire par une citation de Jean Luc GODARD qui disait « le cinéma fabrique des souvenirs alors que la télévision fabrique de l'oubli ». Je peux vous dire que ces dernières semaines, des milliers de privadois et habitants du bassin de vie ont manifesté leurs émotions et leur attachement au cinéma Le Vivarais. Aujourd'hui les 3 000 signataires ont été dépassés par une pétition en ligne lancée par des citoyens. Moi je regrette, par le soutien que vous faites au projet, notamment en proposant et en mettant potentiellement à disposition un terrain comme nous l'avons vu aujourd'hui, de mettre inutilement en danger le passé culturel des privadois. Vous le savez, le public est très nombreux ces dernières années au cinéma et ne fait qu'augmenter. Le cinéma Le Vivarais ne cesse d'investir dans des outils technologiques de premier plan au niveau national .Ce cinéma cumule les 3 labels d'arts et d'essais. Seul 1 autre cinéma en Ardèche peut en dire autant. Enfin, on pourrait parler de nombreuses choses, le cinéma de Privas par exemple, il faut le rappeler ce n'est pas forcément connu de tous, coordonne la programmation du cinéma du Teil et de Tournon. Donc avec le soutien du cinéma de Privas et son directeur, les cinémas du Teil et de Tournon ont une programmation nationale attractive et contribuent aussi largement à leur modèle économique. Moi je trouve qu'on pourrait parler aussi du travail engagé avec le fils de Monsieur Haroun TAZIEFF sur la question des volcans, de la grotte Chauvet et de son fond. Comme beaucoup de privadois, et ce propos plus personnel, mais comme beaucoup de privadois j'ai des souvenirs dans ce cinéma et comme beaucoup d'autres d'entre vous et je tenais juste à faire un petit clin d'œil à mon instituteur, Monsieur Jean Lou ASTIER, qui est décédé qui nous avez aussi appris à aimer Jacques TATI. Lorsque la fille de Jacques TATI, qui notamment a restauré Jour de Fête sorti en 95, j'y suis allé, bien sûr, et cela fait partie de mes souvenirs forts du cinéma Le Vivarais. Et je finirai par une citation de Jacques TATI qui disait « le cinéma c'est un stylo, du papier, des heures à observer le monde et les gens ». Donc pour nous, dans le débat et combat que nous menons en tant qu'élus sur les questions culturelles dans notre pays, les salles indépendantes comme le cinéma Le Vivarais sont des lieux culturels irremplaçables qui permettent ne pas traiter le cinéma comme une simple marchandise mais comme l'expression de culture plurielle. C'est dans cette démarche, dans cette conviction que nous vous invitons à voter ce vœu. »

Michel VALLA :
« Très bien merci, tu es un excellent avocat. C'est vrai que tu as mis en évidence ce qu'on partage pour bon nombre d'entre nous mais je vais te raconter quand même, je vais te ramener dans le passé récent. En 2002, si nous n'avions pas pris le taureau par les cornes, le théâtre n'existerait plus aujourd'hui. Il n'existerait pas sous cette forme là. Alors ne met pas en cause effectivement des actions qu'on a pu conduire par le passé. Il fallait avoir beaucoup de courage et quand devant chez moi défilaient des gens avec « VALLA fossoyeur de la culture » en 2003 quand on a fait cesser l'équipe du théâtre pour la remplacer par une équipe performante que tu connais : Maccoco et Lardenois, c'est une réalité. Avec Isabelle CHANDELLIER on s'est battu, on est allé à la DRAC, on a trouvé des solutions et des financements. Je te rappelle ça parce que ça s'oublie. On est passé de 160 abonnés à 1 000 et de 1 000 à 2 000 et de 2 000 à 3 000 en l'espace de quelques années. Ça a continué pendant évidemment l'époque de Yves CHASTAN et c'est tant mieux. Le théâtre poursuit son aventure.
2e constat, en 2004 à la demande de Monsieur DALLET, à l'époque Isabelle CHANDELLIER et la commission culture a débattu de cette question attentivement à savoir que si nous ne soutenions pas le cinéma Le Vivarais, il risquait de disparaître. On a adhéré spontanément et nous avons pris la tête d'une marche, si j'ose dire, avec les communes riveraines. On a abordé cette question en faisant adhérer le conseil municipal pour une durée de 2 ans pour subventionner le cinéma Le Vivarais. On a tenu parole puisque aujourd'hui non seulement on est au bout des 2 ans largement, cela fait bientôt 15 ans qu'on subventionne le cinéma Le Vivarais avec les communes riveraines. On en est à 11 300 € d'aide publique par an en direction du cinéma sans compter les exonérations fiscales accordées chaque année. Si nous avions voulu affaiblir le cinéma on aurait pu peut être si prendre autrement alors il ne faut pas tout nous mettre sur le dos en nous disant vous êtes en train de vouloir casser Le Vivarais. Non. C'est un domaine qui relève du domaine concurrentiel. Je suis désolé, comme une autre disposition peut être prise pour un autre équipement. Ce n'est pas de notre ressort direct même si nous y sommes attachés. Samedi soir, j'ai emmené mes enfants voir Labyrinthe 3, je m'excuse mais je préfère aller au cinéma de Privas qu'au cinéma de Aubenas ou celui de Valence ou de Montélimar. On y est attaché. Le problème c'est que moi j'ai des doutes sur la réalisation de ce multiplex tout simplement, non pas économiquement ça peut tenir, mais il y a des commissions qui vont statuer. Ce n'est pas à nous de statuer sur ce sujet. Mon avis c'est l'avis de la majorité municipale, on en a débattu, on s'en est expliqué mais il faut savoir que, il ne faut pas nous accuser de vouloir tuer le cinéma Le Vivarais. Le Vivarais subsistera peut être mais quand Monsieur BRES est venu nous démarcher, il était de la moindre des politesses, de la moindre éducation,

de le recevoir et de l'écouter. Il ne faut pas croire qu'il y ait du copinage comme je l'ai entendu, ou que je l'ai lu ou que je l'ai entendu dire. Il ne faut pas exagérer, ne diabolisez pas ce projet de cinéma, il est possible qu'il ne verra jamais le jour et c'est la raison pour laquelle nous, nous tenons à rester neutre dans cette affaire. S'il doit s'installer, il s'installera, peut être aussi avec une coopération, c'est ce que j'ai demandé à Monsieur BRES. Quand on l'a reçu, Véronique CHAIZE, on a demandé quoi ? Dirigez-vous vers Monsieur DALLET, essayez de discuter, essayez de voir ce que vous pouvez faire ensemble. Il ne faut pas croire qu'on est là pour tuer Le Vivarais. »

Chantal BATTAIN :
« J'ai déjà exprimé plus haut tout le mal que je pense de ce projet. Mais je reprendrai tout de même les arguments développés par l'auteur du projet dans un long article de la presse locale. D'ailleurs, dans le fond, l'auteur c'est qui ? C'est vous ? C'est lui ? D'ailleurs lui, c'est qui ? Encore un de vos amis ? A Privas on ne sait plus très bien tant le roi et sa cour font la pluie et le beau temps.
L'explication de texte s'avère assez savoureuse : tout d'abord il ne s'agit pas d'un multiplexe, mais non, mais non, ce sera un cinéma 6 salles « à taille humaine »Si, si ! Et on est prié de ne pas sourire car je pense que tout le monde aura bien perçu l'énorme différence…
Mais il est vrai que « le cinéma doit vivre avec son temps », je cite encore, ça, pour une vérité, c'est une vérité ! Et la preuve c'est qu'Aubenas, Annonay et même Tournon (qui réfléchit) ont de nouveaux cinémas. Outre que ce sont des villes plus peuplées que Privas, pour un argument, c'est un argument ! Les petits copains le font, alors pourquoi pas nous ? Exactement, mot pour mot, le même argument que pour la piscine. Il faudrait pourtant songer un jour à quitter la maternelle… Et j'ajouterai que la situation est bien différente à Aubenas car il s'agit du cinéma associatif « Le Navire ». Alors qu'il n'était plus aux normes et à la demande de l'association gestionnaire, la commune a pris une part importante à la construction du nouveau cinéma et qui reste gestionnaire. A Aubenas il y a un véritable soutien de la municipalité à son cinéma alors qu'à Privas il s'agit de « casser » ce qui existe et qui fonctionne bien.
Mais on va crescendo dans l'argumentation : cela pourrait permettre « la diffusion en direct d'opéras, de concerts ou de théâtre ». Ah ben c'est vrai qu'on oublierait presque qu'on a un théâtre capable de fournir les mêmes prestations. Mais, et c'est une trouvaille, je cite encore « il y a une demande et un public pour ces choses-là ». Il faudra penser à transmettre au directeur du théâtre car cela a dû lui échapper…
Plus loin : « Le projet est en cours de montage : budget, emplacement… » Budget, je ne sais pas, mais l'emplacement c'est plié et probablement depuis longtemps, comme en atteste le rapport 5. Et on brode : ce monsieur prétend que « dans l'idéal, il imagine son cinéma au plus près du centre-ville. La municipalité lui aurait proposé un terrain à côté du futur centre aquatique ». Flagrant délit de mensonge, donc. Pas bien ! Un maire qui pourtant défend si fort le cinéma actuel mais a déjà fixé l'emplacement du futur...
Et… pas prêt à lâcher son os, ce monsieur : « ça peut être long, plusieurs années. Surtout si des recours sont déposés ». Et là, pour le coup, il a raison, car aussi longtemps que durera le projet, nous, nous serons là et il faudra compter avec notre détermination. Et ça, ça n'est pas un mensonge.
Alors il ne s'agit pas là de faire le procès de quelqu'un qui m'est parfaitement inconnu et qui, finalement, obéit aux lois du marché, même si c'est de façon très « tordue »et radicale mais
- de mettre en procès une gestion municipale dans laquelle il semble qu'il y ait une collusion constante entre l'intérêt des « amis » et l'intérêt général,
- de mettre en procès votre méthode… j'allais dire criminelle (mais ça n'a même pas de nom) et en tout cas parfaitement démagogique d'utiliser les jeunes comme soutien à votre politique,
- de mettre en procès enfin une politique qui privilégie le bling bling, le tape à l'œil, le commercial au détriment de la culture et du social.
Vous nous la faites à la Wauquiez, M Valla !
Difficile de comprendre comment tous les membres de votre majorité, s'ils réfléchissent un peu, pourraient approuver ce projet. Madame l'adjointe à la culture, par exemple, comment pouvez-vous souscrire à un tel projet ? »

Michel VALLA :
« Madame BATTAIN, on comprend votre émoi comme on comprend très bien l'émoi des 3 000 personnes qui ont signé. La question c'est qu'il faut aussi peut-être voir les réalités. Est-ce que Monsieur BRES n'aurait pas intérêt peut être à présenter son projet d'une manière un peu plus précise ? Est-ce que Monsieur DALLET ne pourrait pas se rapprocher ou vice versa ensemble, mais cela serait formidable de pouvoir bâtir le futur ? Ce cinéma a une histoire, certes, il a une histoire c'est évident. On ne peut pas nier l'impact, c'est évident, sur le bassin privadois mais c'est du secteur qui nous échappe. Même si on a, nous, beaucoup de sympathie pour Le

Vivarais, ce sont les commissions, la commission départementale qui décident. »

Chantal BATTAIN :
« Vous avez retenu le terrain déjà quand même ! »

Michel VALLA :
Mais on n'a pas retenu le terrain ! »

Chantal BATTAIN :
« Mais si, c'est dans le rapport. »

Michel VALLA :
« C'est une prévision d'utilisation. »

Chantal BATTAIN :
« Alors n'importe qui vient avec un projet et vous…. »

Michel VALLA :
« Madame BATTAIN, on sait très bien où l'on va. Est-ce que je résonne seul ? On a une majorité qui a débattu de ça. »

Chantal BATTAIN :
« Justement je me pose des questions. »

Michel VALLA :
« Alors ne diabolisez pas de cette façon là, de collusion entre qui et qui ? Mais comment vous pouvez parler ainsi ? Vous exagérez. »

Chantal BATTAIN :
« Si peu. »

Michel VALLA :
« Alors, vous êtes passionnée on le sait, pour tous les sujets vous êtes passionnée mais écoutez, ayez un peu de hauteur aussi, essayer de comprendre que les choses ne sont pas établies, les choses ne sont pas actées encore et doivent évoluer aussi avec le temps. »

Souhila KHEDIM :
« Je voulais revenir sur ces conditions. Il faut quand même savoir, et ce qui risque d'être un peu dangereux pour le cinéma actuel, c'est que si le multiplex prend l'initiative de faire un multiplex de moins de 300 places (290 ou 295), cela ne passe pas en commission. Là, par contre on serait vraiment embêtés puisque forcément il n'y a pas de place pour 2 cinémas, il faut être honnête. »

Michel VALLA :
« Vous croyez que quelqu'un va investir sur 3 salles et puis découper à nouveau pour 6 salles ? »

Souhila KHEDIM :
« Ça s'est fait dans d'autres villes Michel et c'est fait pour «éviter justement ces commissions ». Cela met à défaut le cinéma actuel qui aujourd'hui à Privas, est quand même très bien, vous le dites vous-même. Vous étiez au cinéma, moi j'utilise aussi beaucoup le cinéma, tout le monde ici va au cinéma. Donc nous, je ne veux pas vous comparer, mais vous avez dit que vous étiez dans la neutralité, vous faites donc le choix de la neutralité, nous on fait le choix du soutien, voilà après chacun prend ses dispositions, voilà. »

Michel VALLA :
« Tout à fait. »

Barnabé LOUCHE :
« C'est exactement ça, aujourd'hui malheureusement il n'y a pas de place pour 2 cinémas à Privas. Il n'y a pas

besoin de faire des études de marchés pour le coût très poussé comme on pourrait le faire sur un nouvel abattoir. Il n'y a pas de place pour 2 cinémas à Privas. À partir de là, moi je regrette vivement votre position, je trouve que vous vous cachez derrière l'argument du libéralisme et en faisant ça, pour moi, vous construisez un « monde rural Pathé, Amazon ». Nous en tout cas, on défend un « monde rural bistrot, cinéma indépendant ». Voilà. »

Michel VALLA :
« Bon, c'est votre droit. C'est évident. Mais il ne faut pas comparer ce cinéma, ce futur cinéma (s'il voit le jour un jour) à un Pathé. Non. Il ne faut quand même pas exagérer. On souhaite aussi que si cela arrive un jour, il puisse y avoir la collaboration de Monsieur DALLET. Pourquoi pas ? En faire un cinéma ouvert et qui puisse techniquement aussi, affronter l'avenir. »

Barnabé LOUCHE :
C'est quand même contradictoire de pouvoir dire, c'est le privé il ne faut pas s'en occuper, et en même temps dire il faut qu'ils se mettent d'accord, c'est obligatoire. »

Michel VALLA :
« Mais on n'a pas dit ça. Mais pourquoi tu travestis toujours les choses ? »

Barnabé LOUCHE :
« Moi je pense, en tout cas que le vœu qu'on vous présente, il ne critique pas un projet hypothétique. Il dit simplement que l'offre de cinéma que nous avons sur notre territoire est bonne et au service de tous. Enfin, il dit au dernier paragraphe qu'il n'y a pas la place pour 2 cinémas. Il est pour vous aussi ce vœu et nous souhaitons que vous le votiez. »

Véronique CHAIZE :
« Moi, ce que je tiens à dire aussi, c'est que le cinéma remplit ses fonctions, mais il peut faire encore plus. Je suis certaine qu'il peut travailler avec des associations, il peut présenter davantage de programmation. Oui bien sûr. Tout est à étudier. Je pense qu'il faut y réfléchir. Effectivement, si on répond à la demande de tous, je pense qu'on peut faire évoluer le cinéma Le Vivarais, j'en suis convaincue. Maintenant, nous recevons des critiques, mais ce n'est pas de notre ressort. Vous êtes un cinéma privé, c'est à vous d'assurer. Normalement nous soutenons la culture, mais nous ne sommes pas là pour soutenir les difficultés financières, commerciales. »

Souhila KHEDIM :
« Véronique, je ne peux pas vous laisser dire qu'il faut en faire un peu plus. Effectivement, on peut toujours en faire un peu plus mais quand même, le cinéma actuel, que ce soit avec les associations, sans citer le Secours populaire, les écoles, il y a déjà beaucoup de choses de faites. On ne peut pas lui demander d'en faire plus sans lui apporter notre soutien. »

Véronique CHAIZE :
« Le soutien, il y est. Déjà, nous avons pris une délibération et je la maintiens. J'ai convoqué 14 communes pour signer une convention, pour délibérer, augmenter la participation par habitant pour chaque commune. J'ai fait, mais on peut encore faire mieux. Effectivement. Mais il faut aussi quelque chose en regard de toutes ces exigences. »

Michel VALLA :
« Monsieur BRES peut aussi aller s'installer au Pouzin avec son cinéma. Quel sera le résultat ? Affaiblir le Vivarais ! »

Barnabé LOUCHE :
« Je ferai 2 remarques : sur la question du travail avec les associations, je n'ai pas de part dans ce cinéma mais j'ai un souvenir il y a encore 2 ans, Ardèche Afrique Solidaire avait, sur la question du féminisme y compris international, fait une projection et un débat dans le cinéma avec un film notamment avec une petite fille en Inde qui voulait faire du foot. Il n'y avait personne je crois de la majorité municipale pour participer à ce moment qui était fort intéressant. Il y a de nombreux évènements de ce type là. Bien sûr on peut rêver mieux et il y aura toujours des remarques. Moi, quand j'entends, quand je lis des articles disant « il faut moderniser, il faut faire mieux… » J'ai le sentiment parfois d'entendre le directeur de l'hôpital de Montélimar qui m'explique ce qu'il faut

faire à Privas et l'affaiblir de cette façon là. J'ai beaucoup de mal. Aujourd'hui ce cinéma a beaucoup de spectateurs, il investit sur du top technologie au niveau du matériel y compris pour la 3D, il a une programmation pour tout le monde et moi c'est ce que je demande en tant qu'élu à une structure privée comme celle-là. Il n'est pas nécessaire de l'affaiblir. »

Véronique CHAIZE :
« Barnabé, de toutes façons, pour diffuser les films actuels, on est obligé d'être au top, comme tu dis et d'avoir les outils nécessaires, numériques, en 3D etc… »

Chantal BATTAIN :
« Ils y sont. Alors pourquoi aller casser cet outil ? »

Roger RINCK :
« Tu parles de structure privée, mais je pense qu'il est subventionné. Moi j'ai travaillé 50 ans dans le privé et je n'ai jamais eu de subvention. La concurrence, c'est la concurrence. »

Barnabé LOUCHE :
« Roger, c'est ta vision, que nous ne partageons pas mais c'est la vision de Amazon qui est une librairie indépendante. Eh bien, c'est la concurrence, on va tuer nos centres villes ! Nous on dit que, en tant qu'élus, notre rôle est de défendre une vision de la culture avec des structures culturelles et une vision du commerce, ce n'est pas de dire le libéralisme, c'est le libéralisme et le capitalisme, c'est le capitalisme. »

Michel VALLA :
« Alors on va passer au vote. »

A la majorité par 21 voix contre et 6 voix pour (B. LOUCHE, S. KHEDIM, JM BLANCHARD, MF LANOOTE, Ch BATTAIN et L. BONY), le conseil municipal a

- Décidé de ne pas adopter le vœu ci-après :

> *Depuis des dizaines d'années, le cinéma le Vivarais est un service culturel essentiel pour Privas et son bassin de vie. Ses projections proposées tout au long de l'année contribuent à l'attractivité du centre Ardèche au même titre qu'un théâtre ou une librairie indépendante.*
> *Élus de Privas,*
> *Nous sommes profondément attachés à notre cinéma Le Vivarais.*
> *Nous sommes attachés au cinéma Le Vivarais parce que sa programmation est exigeante et variée pour tous les publics.*
> *Nous sommes attachés au cinéma Le Vivarais parce qu'il est partenaire de très nombreuses structures éducatives.*
> *Avec un modèle économique adapté à notre territoire, Il ne nous semble pas du tout opportun de fragiliser cette structure privée en créant de nouvelles structures privées à proximité.*
> *Élus et citoyens, travaillons-ensemble au développement de cette structure culturelle.*
> *Ce vœu sera transmis au Préfet de l'Ardèche, à la Présidente du CNC et à la Ministre de la Culture et de la Communication.*

Chantal BATTAIN :
« Nous retenons que vous êtes contre le soutien au cinéma. Sinon, changez votre vote. »

Michel VALLA :
« On ne va pas arbitrer, c'est tout. Ce n'est pas dans notre mission. Depuis 15 ans la ville subventionne, c'est un soutien ! »

Barnabé LOUCHE :
« Vous réservez un terrain pour un multiplex mais vous ne soutenez pas le cinéma de Privas. C'est tout ce qu'on retiendra. »

Michel VALLA :
« Ce cinéma ne verra peut-être jamais le jour. »

Véronique CHAIZE :
« Il faut savoir qu'il y a un délai. Une fois que le dossier est instruit à la DRAC, il faut au moins 3 ou 4 ans pour avoir une validation. Le dossier a le temps d'évoluer… »

Michel VALLA :
« Madame BATTAIN, vous voulez également poser 2 questions. »

Chantal BATTAIN :
« Cela concerne un courrier que nous aurions dû recevoir de la part de France Insoumise dans lequel il était suggéré au Maire de prendre une délibération refusant le remplacement des compteurs existants ou à défaut un arrêté du Maire demandant à Enedis la prise en considération du refus, de la part de certains usagers, de l'installation des compteurs Linky dans leur logement.
Nous savons que chez nous ce n'est pas Linky, mais Gaspard, mais que c'est la même chose. »

Michel VALLA :
« Je vais vous répondre Madame BATTAIN :
1 : Ces compteurs Linky, vous le savez, ne relèvent pas de notre compétence.
2 : J'ai répondu à France Insoumise, c'était la semaine dernière. Ils n'ont pas eu encore le courrier, on en a discuté avec eux puisqu'ils sont présents dans la salle. Il a dû être expédié mercredi ou jeudi dernier. On a collecté beaucoup d'informations. J'ai contacté Aubenas, Valence, Enedis, j'ai contacté les structures qui sont à même d'apporter une expertise. Ce n'est pas parce qu'il y a de la pression, qu'on doit céder à la pression. Je ne sais pas moi-même si ces compteurs Linky, c'est bien ou pas bien ! »

Chantal BATTAIN :
« Si vous voulez, je pourrais vous fournir des renseignements. »

Michel VALLA :
« Vous serez destinataire, Madame BATTAIN, du courrier que nous avons adressé à France Insoumise. Vous verrez que ce n'est pas simple, mais ce n'est pas de notre compétence. Nous avons répondu mais on ne va pas prendre de position sans avoir tous les éléments. »

Chantal BATTAIN :
« Je rappelle qu'une délibération a déjà été prise avec une convention avec Enedis au sujet de Gaspard d'une part. D'autre part, je maintiens que ce courrier là, je ne l'ai pas eu par vous, or je lis qu'il était destiné à Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux. »

Michel VALLA :
« Ils auraient pu vous l'envoyer directement, c'était plus sûr ! Il était à mon attention. Avant de répondre à ce courrier, nous avons fait une enquête ».

Chantal BATTAIN :
« Ce courrier, nous en étions destinataires ! »

Vincent LE BRAS :
« Sur l'enveloppe, il y a écrit « Monsieur le Maire. »

Barnabé LOUCHE :
« Ça couterait 30 secondes, de le scanner et de l'envoyer par mail à minima. Ce n'est pas très grave. A priori, je ne suis pas adhérent de la France Insoumise et pour autant je n'ai pas reçu. »

Michel VALLA :
« C'est de la mauvaise foi. Ce positionnement…. Vous avez eu l'inverse tout à l'heure. Quand il s'agit de diffuser des informations, vous Madame BATTAIN, à des membres qui sont autour de vous sur les rapports du conseil municipal, je trouve ça un peu limite aussi. Vous voyez que l'on est au courant de tout aussi. Quand des gens

arrivent ici avec les rapports, ils ne sont pas arrivés par hasard. Le conseil municipal est une instance où l'on doit conserver une certaine réserve. Tant que ce n'est pas voté, vous n'avez pas à les diffuser ! »

Barnabé LOUCHE :
« Je remarque qu'aujourd'hui, le public est attentif, en comparaison avec d'autres conseils municipaux. Quand vous diffusez les rapports aux journalistes par exemple, ils ont le droit de les avoir mais pas le public. »

Michel VALLA :
« Vous aurez copie de la réponse. Je crois que vous aviez une autre question relative au centre social. »

Chantal BATTAIN :
« Une question sur l'avenir du Centre Social puisque la directrice qui avait été nommée est partie et nous souhaiterions savoir où en est la nomination d'un nouveau directeur ou d'une nouvelle directrice. »

Michel VALLA :
« Merci de vous préoccuper du centre social. Rassurez-vous, le centre social existe et il existera encore. Il est très actif. Vous savez que la directrice précédente a eu une proposition plus proche de son domicile. Elle est donc partie, c'est dommage car elle faisait l'unanimité. Elle avait fait l'objet d'un choix judicieux. Aujourd'hui, on a relancé un débat et une réflexion avec la MJC. »

Chantal BATTAIN :
« Ah ! »

Michel VALLA :
« Pourquoi ? La MJC n'est pas crédible ? Mais Madame BATTAIN, laissez-nous réfléchir sur le sujet. Demain nous rencontrons la Caisse d'Allocations Familiales et un de ces cadres pour partager tout ça. Est-ce que vous croyez que le centre social va être dilapidé ? »

Chantal BATTAIN :
« Oui, oui, j'ai une très grande crainte. »

Michel VALLA :
« Vous n'avez aucune confiance en nous ? »

Chantal BATTAIN :
« Non aucune ! C'est clair. »

Michel VALLA :
« Laissez-nous débattre, laissez-nous décider, laissez-nous réfléchir ! Vous posez des questions, on y a répondu. On travaille. Fatima peut en témoigner. »

Chantal BATTAIN :
« Débattre oui, décider... j'ai aussi mon mot à dire. »

Fatima SOUADIA :
« Surtout, s'il vous plait, laissez-nous travailler Madame BATTAIN et ne diffusez pas des informations erronées comme la dernière fois où, dans tout Privas, il se disait que le centre social devait fermer. »

Chantal BATTAIN :
« Je suis désolée, mais ce n'est pas moi. »

Fatima SOUADIA :
« Je réitère l'information, puisque nous sommes en conseil municipal, il n'est pas prévu de fermer notre centre social. »

Chanta BATTAIN :
« Non, mais de le faire disparaitre en tant que tel. »

Michel VALLA :
« On verra Madame. »

Barnabé LOUCHE :
« Derrière une question que je trouve peut-être finalement anodine de Chantal sur la direction et l'inquiétude d'une structure municipale comme le centre social, on ne nous a pas répondu sur le remplacement ou non d'un directeur. Pour faire fonctionner un service ou une entreprise, il faut un chef, il faut quelqu'un qui coordonne, qui impulse une stratégie. Là, pas de nouveau chef à priori. Plus grave, on nous parle de la MJC qui apparait dans les débats, on ne sait pas d'où ça vient, on nous parle de la MJC et encore plus grave, on nous parle de la CAF, mais derrière la CAF ce sont les agréments qui sont en jeu. C'est le modèle économique même du centre social ! Alors derrière une question totalement anodine pour le coup de Chantal BATTAIN... »

Michel VALLA :
« Arrête de raconter des histoires, de dire des mensonges... »

Fatima SOUADIA :
« Et de faire peur aux gens. »

Barnabé LOUCHE :
« Je ne fais pas peur aux gens mais si on vous demande Est-ce que la directrice va être remplacée, vous nous dites Oui et nous on vous dira Merci. Là vous nous parlez de la MJC, de la CAF... »

Fatima SOUADIA :
« Monsieur Barnabé LOUCHE, arrêtez d'inquiéter les gens pour rien. Vous l'avez déjà fait par le passé. Nous avions trouvé une directrice qui était une perle, malheureusement elle a trouvé mieux ailleurs et c'est tant mieux pour elle. Ne vous inquiétez pas, nous trouverons le personnel compétent. »

Barnabé LOUCHE :
« Quand publiez-vous le poste pour la remplacer ? »

Michel VALLA :
« Ça, c'est notre problème et pas le tient. »

Chantal BATTAIN :
« Je suis désolée mais en tant que citoyen, c'est bien notre problème. »

Isabelle MASSEBEUF :
« C'est de la gestion du personnel, on ne va pas débattre de ces questions là, aussi pointues. Vous ne voulez pas en plus qu'on définisse ensemble le profil de poste !? »

Chantal BATTAIN :
« C'est plus grave qu'une question de personnel. Il ne fallait pas s'inquiéter, mais l'aide aux personnes âgées, elle a disparu. »

Fatima SOUADIA :
« C'est faux ! »

Souhila KHEDIM :
« Une question simple que je peux adresser à Fatima SOUADIA. On parle MJC, Centre Social et Caf, est-ce qu'il y a en vue une demande d'arrêter l'agrément avec la CAF ou pas ? »

Michel VALLA :
« Nous essayons de poursuivre cet agrément pleinement. La CAF est très exigeante sur la capacité d'un directeur ou d'une directrice pour gérer le centre social. »

Isabelle MASSEBEUF :
« A l'origine, la CAF mettait à disposition un certain nombre de personnels. C'est un partenaire et c'est normal de discuter avec la CAF dans le cadre du centre social. Au départ, le centre social a été constitué comme cela. »

Barnabé LOUCHE :
« Du coup, ce que l'on a du mal à comprendre, c'est que entre la MJC qui a une vraie vocation historique sur l'éducation populaire, l'émancipation des jeunes et un centre social, les missions ne sont pas tout à fait les mêmes. La structure n'est pas la même. »

Michel VALLA :
« Il y a des MJC et des centres sociaux qui sont historiquement en liaison depuis des années et qui fonctionnent très bien. »

Barnabé LOUCHE :
« Vous vous êtes renseignés sur ce modèle-là, j'ai l'impression. »

Michel VALLA :
« On s'est pas renseigné, on sait que ça existe. »

Fatima SOUADIA :
« Monsieur Barnabé LOUCHE, j'ai l'impression que vous nous prenez pour des amateurs. On réfléchit, on pense et on pense surtout à l'intérêt de nos habitants. »

Chantal BATTAIN :
« Ça, je n'en suis pas sûre. »

Barnabé LOUCHE :
« Oh, le niveau, c'est triste ! Mais quand on réfléchit sur une structure, et qu'on veut la faire fonctionner, on met un directeur à la tête et c'est avec un directeur qu'on impulse. »

Michel VALLA :
« Pour conclure, je voulais saluer la présence de Bernard BROTTES, Maire de La Voulte, qui traduit l'excellence des relations qui existent entre Privas et La Voulte qui sont, je le rappelle, les 2 principales communes de la CAPCA. Cela signifie que nos projets sont suivis de l'extérieur et nous aussi, on suit attentivement les projets de La Voulte. Il a une MJC couplée avec le centre social et tout se passe très bien. L'essentiel est que tout le monde s'y retrouve et qu'il y ait de l'efficacité. Aujourd'hui, nous avons du télescopage entre différentes associations sur un certain nombre d'actions. Il faudrait essayer de fédérer un peu plus. Merci à toutes et à tous. Bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 h 30.

Le Secrétaire de séance,

Alain MAUSSE

Le Maire,

Michel VALLA

Mairie de PRIVAS Ardèche

Compte rendu affiché le 11 juin 2018
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.